



CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE VESOUL

QUARTIER REPES-MONTMARIN A VESOUL

CONTRAT CADRE 2015 / 2020

VESOUL AGGLOMERATION
6 RUE DE LA MUTUALITE
BP 90445
70007 VESOUL CEDEX

JUILLET 2015

SOMMAIRE

I – PREAMBULE.....	5
II - PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	9
II.1- Présentation du territoire de l'EPCI	
II.2 -Présentation du quartier prioritaire	
III – ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	17
III.1 - Le contrat urbain de cohésion social 2007-2012	
III.2 - Bilan du CUCS 2007-2008	
III.3 - Bilan PRU	
III.4 – Les interventions restant à réaliser	
IV – ORGANISATION DE LA CONDUITE DU CONTRAT DE VILLE.....	25
IV.1 - Méthode d'élaboration du contrat	
IV.2 - Le pilotage stratégique du contrat de ville	
IV.3 - Les outils de la gouvernance	
V- LE CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL.....	31
V.1 – Pilier « cohésion sociale »	
V.2 – Pilier « Développement économique et accès à l'emploi »	
V.3 – Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »	
VI - CADRE D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT.....	72
VI.1 – Mobilisation des partenaires	
VI.2 - Cadre d'intervention des signataires du contrat cadre	
VI.3 - Cadre d'intervention autres partenaires institutionnels	

I- PREAMBULE

I.1 – TEXTE INTRODUCTIF

La loi de « Programmation pour la ville et la cohésion urbaine », promulguée le 21 février 2014 répond à une volonté de simplification et de renforcement des moyens à destination des quartiers prioritaires.

Les contrats de ville sont conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ; ils sont également signés par les départements et les régions.

Ils fixent les moyens humains et financiers de droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville.

Ils doivent déterminer les objectifs, notamment chiffrés, que les signataires s'engagent à poursuivre, la nature des actions à conduire, les modalités opérationnelles de mise en œuvre ainsi que les indicateurs retenus,

Cette nouvelle Politique de la Ville repose sur :

- un **contrat unique et global**, établi autour d'un projet de territoire,
- la redéfinition de la **géographie prioritaire : le quartier règlementaire des Rèpes Montmarin pour Vesoul**,
- la création des **Conseils Citoyens** : la loi prévoit une implication plus forte des habitants du quartier dans la construction et le pilotage du dispositif,
- la mobilisation en priorité **des politiques de droit commun** au bénéfice des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville devra s'appuyer sur 3 piliers :

Pilier « Cohésion sociale » :

- Soutien aux familles monoparentales et solidarité entre les générations (petite enfance, éducation, prévention de la délinquance, santé, culture et développement des activités physiques et sportives....)
- Mise en place d'une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté (apprentissage du français et lutte contre les discriminations...)
- Soutien aux associations locales de nature à les faire bénéficier du choc de simplification.

Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :

- Programmation des créations d'équipements, mobilité dans le parc résidentiel et installation de nouvelles activités dans le quartier
- Détail des objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale
- Intégration dans les contrats de ville des conventions d'application signées avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

Pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi » :

- Réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes. »
- Promotion de l'offre de travail, par le soutien aux acteurs économiques, la promotion de l'initiative privée et l'attractivité du territoire »,
- Lever les freins d'accès à l'emploi, marchand en priorité, notamment pour les jeunes et les femmes ».

Vesoul a déjà mis en œuvre un Contrat Urbain de Cohésion Sociale de 2007 à 2012 sur les quartiers : Montmarin, Rèpes et Grand Grésil.

Vesoul fait partie des 5 quartiers prioritaires retenus en Haute-Saône avec Héricourt, Lure, Luxeuil-les-Bains et Gray.

Le périmètre retenu le 5 septembre 2014, dans le cadre de la géographie prioritaire est le quartier Rèpes et Montmarin à Vesoul.

I.2 - CADRE REGLEMENTAIRE ET NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE

- Loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Instruction du 26 mars 2014 relative à l'animation et à la mise en œuvre des conventions d'objectifs
- Circulaire du 13 juin 2014 relative à la réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville
- Décret du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires
- Circulaire du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération
- Circulaire du 31 juillet 2014 relative à la définition des contours de quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Circulaire du 11 août 2014 relative au contrat de plan Etat-Région 2015-2020
- Circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville

I.3 - PROCESSUS D'ELABORATION DU CONTRAT

L'agglomération de Vesoul s'est accompagnée d'un prestataire extérieur pour l'élaboration du contrat de ville : COMPAS-Tis de Strasbourg.

Plusieurs points d'étape ont été nécessaires sur le processus d'élaboration du contrat de ville :

- ✚ Réalisation du diagnostic de territoire et présentation en comité de pilotage le 6 novembre 2014,
- ✚ Mise en place d'un conseil citoyen avec tirage au sort, sur le quartier des Rèpes-Montmarin qui s'est réuni le 13 février 2015 et le 20 mai 2015,
- ✚ Mobilisation d'une large communauté des acteurs du territoire pour la définition du cadre stratégique et des actions à mettre en œuvre,
- ✚ Mise en place de 3 groupes de travail thématiques autour des 3 piliers fondamentaux. Ateliers organisés le 12 et 13 février 2015 et le 19 mars et 2 avril 2015.
- ✚ Validation des orientations stratégiques en comité de pilotage le 19 mars 2015,
- ✚ Validation des actions à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de ville en comité de pilotage du jeudi 28 mai 2015,

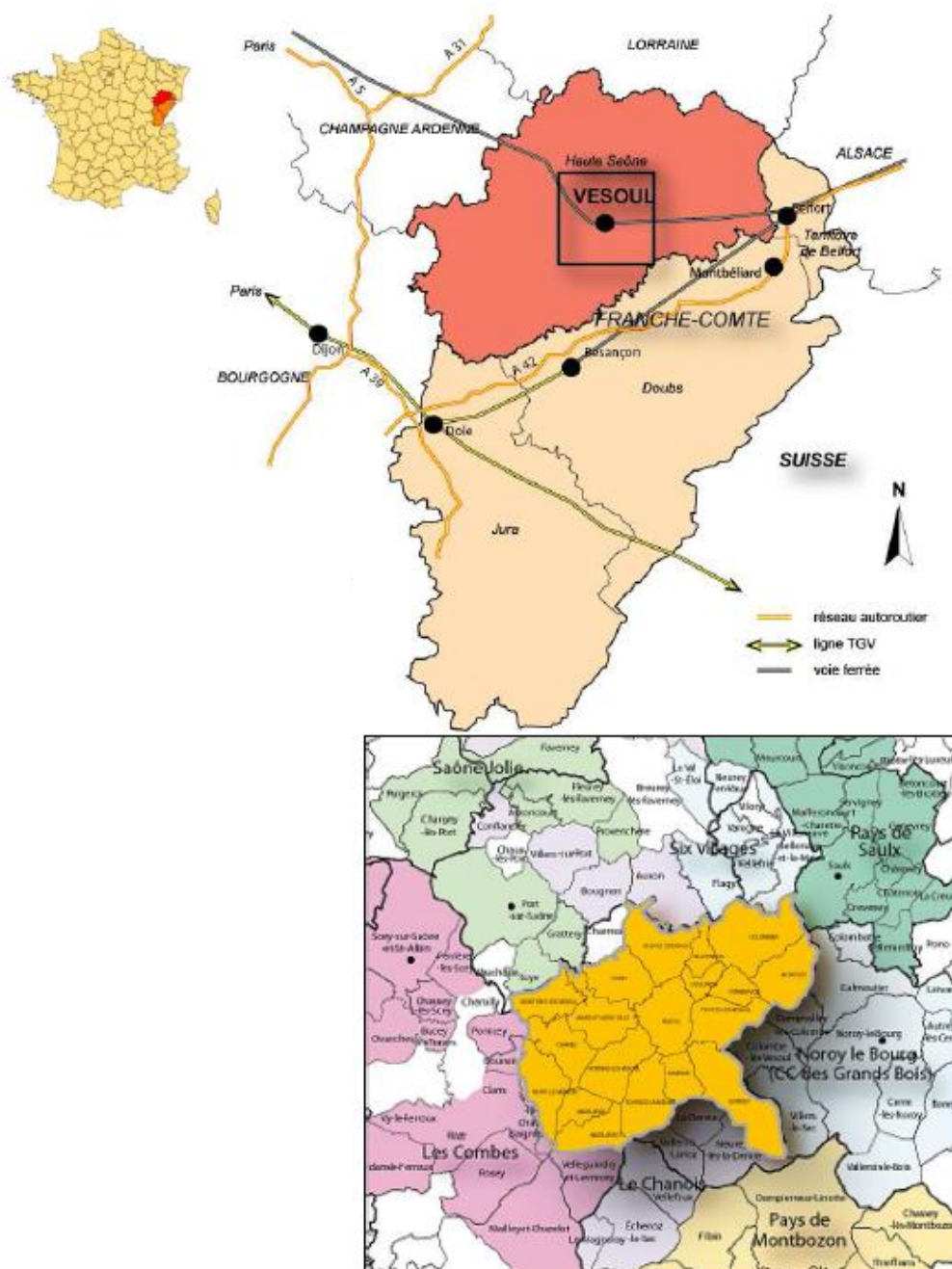
- ✚ Signature du contrat cadre le 3 juillet 2015 en présence de Monsieur Le Préfet de Haute-Saône, Monsieur le Député maire de Vesoul et Président de l'agglomération de Vesoul, le Président du Conseil départemental de Haute-Saône et Madame la Présidente de Région.

II- PRESENTATION DU TERRITOIRE

II.1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE DE L'EPCI

La communauté d'agglomération de Vesoul est composée de 20 communes. Elle compte 34546 habitants au recensement de 2012.

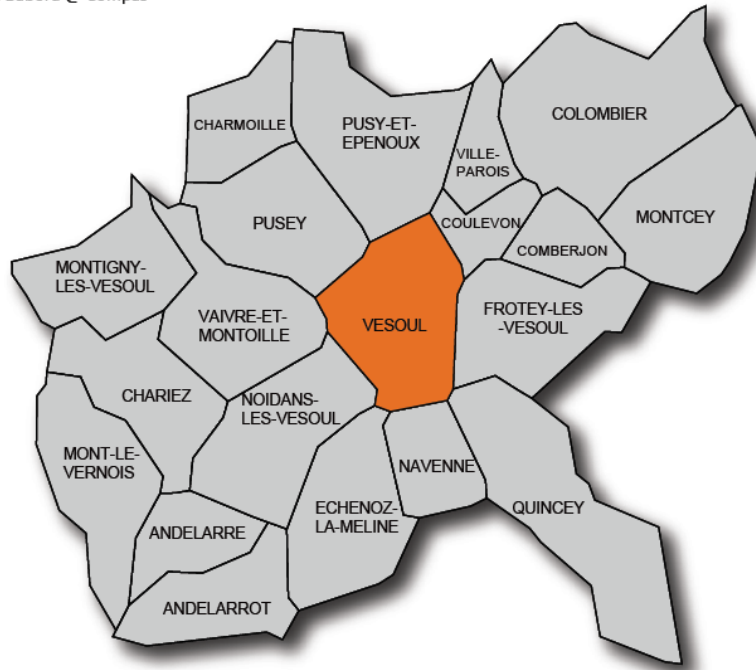
Vesoul, préfecture du Département de la Haute-Saône, est la commune la plus peuplée avec 16810 habitants en 2012 soit 51% de la population de la Communauté d'Agglomération.



Carte issue du PLUi de l'agglomération de Vesoul - 2013

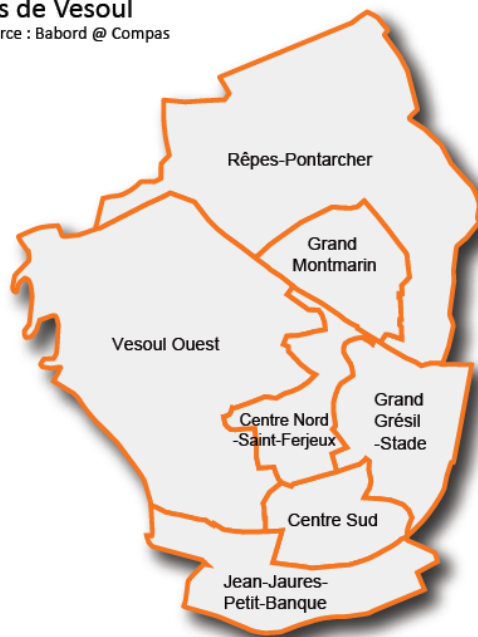
Communes de la CA de Vesoul

Source : Babord @ Compas



Iris de Vesoul

Source : Babord @ Compas



II.2 – PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE

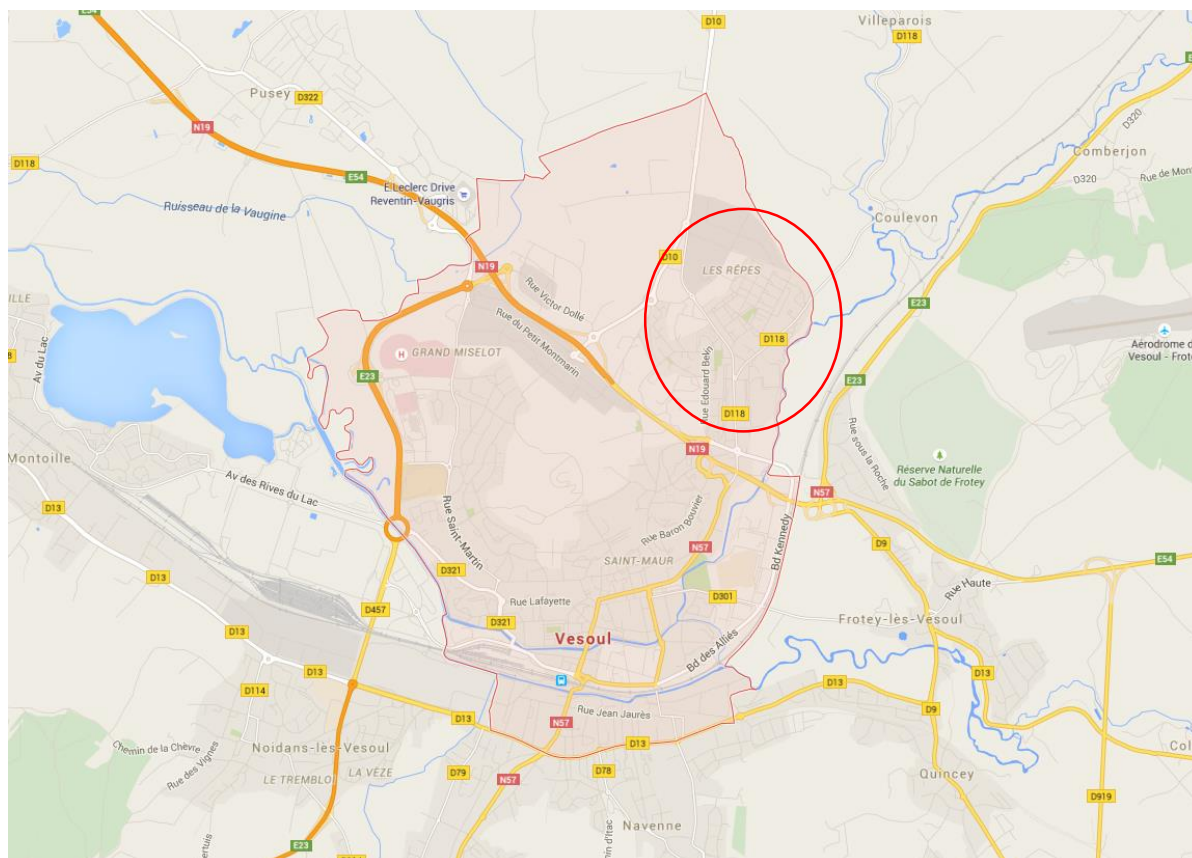
Le quartier retenu au titre de la politique des quartiers prioritaires est situé sur la commune de Vesoul.

Construit sur une butte à forte déclivité, le quartier Montmarin-Rèpes est situé au nord-est de la ville et au-delà de la RN19. Cette dernière constitue une vraie barrière physique entre le quartier et le centre-ville et contribue à son enclavement.

A lui seul, le quartier du Grand Montmarin rassemble 17% des vésuliens, avec plus de **2670 habitants**. Il constitue aujourd'hui le quartier le plus peuplé de la commune. Pour autant, avec Centre Sud, c'est aussi le quartier qui connaît la plus forte baisse de population sur une dizaine d'années (-13% entre 1999 et 2010).

Globalement, la ville a perdu de la population ; car à l'exception du quartier Jean Jaurès - Petit Banque qui apparaît stable, tous les autres territoires infra-communaux voient leur nombre d'habitants baisser.

Cette tendance sur Vesoul s'oppose à celle observée dans les communes de l'agglomération de Vesoul et sur le département de la Haute-Saône.



Localisation du quartier prioritaire dans la ville de Vesoul

Les spécificités du quartier prioritaire Rèpes Montmarin issues du diagnostic (données 2010 et 2011):

- une concentration de la pauvreté (25%). On y remarque également un appauvrissement des plus pauvres et un renforcement des inégalités de revenus,
- parmi les revenus déclarés des ménages, 70% des revenus proviennent des traitements et salaires,
- près de 1000 allocataires Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestation sociale (16% des ménages),
- 1/3 des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté,
- très forte hausse des plus de 75 ans sur le quartier de 263% entre 1999 et 2010,
- Surreprésentation des jeunes sur le quartier avec 23% de 16-29 ans,
- 38% des logements sont occupés par une personne seule,
- 49% des enfants sur le quartier sont considérés comme vulnérable sur le plan socio-éducatif,
- 36% des 17-24 ans non sont plus scolarisés,
- l'indice de chômage des -25 ans atteint 26%,
- l'accès à l'autonomie des jeunes est très difficile,
- les femmes sont souvent inactives avec près de 68% des 25-64 ans en 2010,
- le nombre d'entreprise et de commerces est très faible sur le quartier avec 17 établissements pour 1000 habitants (Vesoul 92/1000).

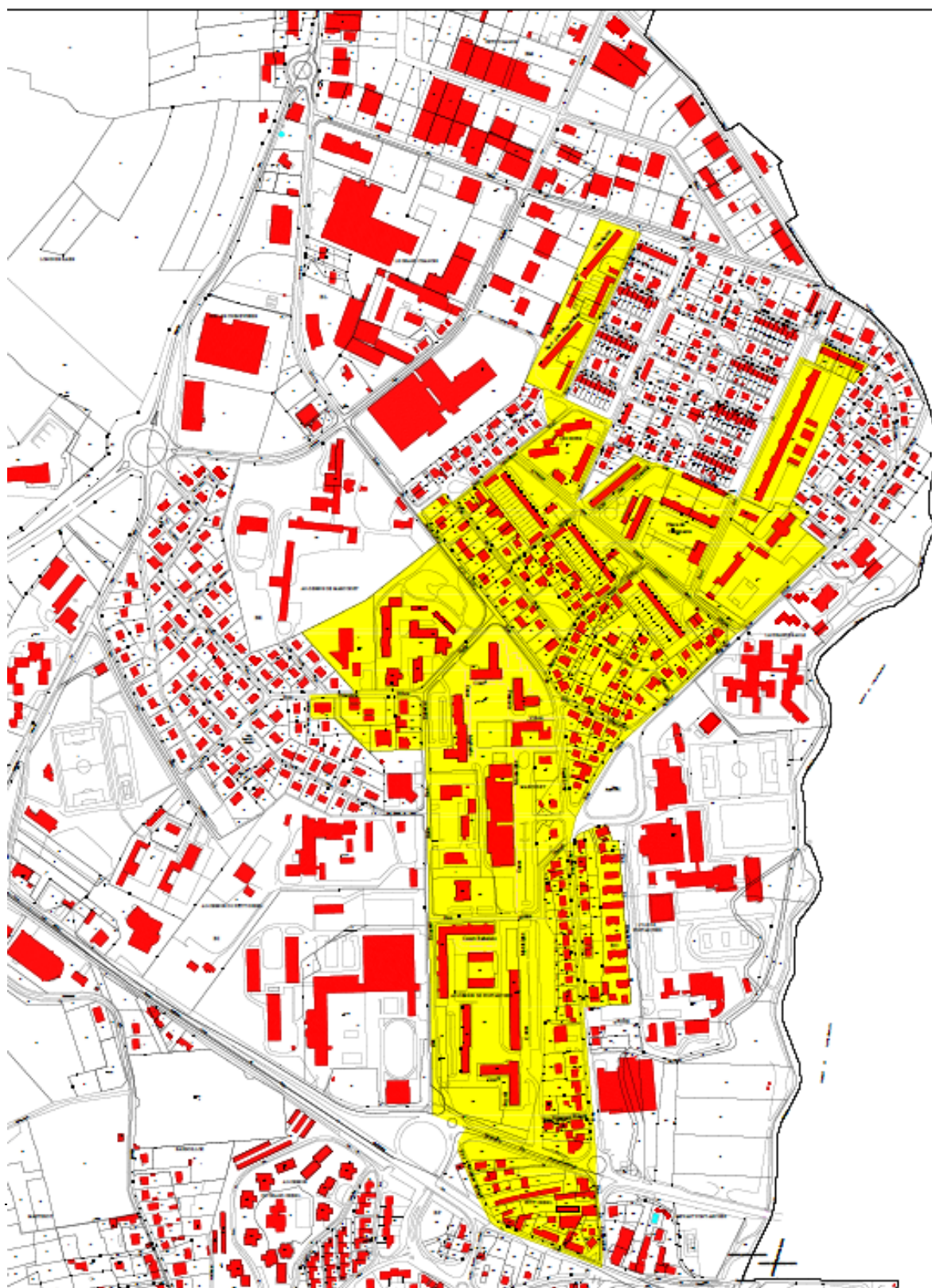


Communauté d'Agglomération de Vesoul



Quartier Prioritaire
de la ville

Echelle : 1/5000



Le périmètre concerné, les rues et numéros des habitations :

- Rue du 23^{ème} RIF (du numéro 2 au 14)
- Rue Jacques Terrier (du numéro 1 au 9B)
- Rue de Pontarcher (du numéro 1 au 58)
- Rue Edouard Magot (4 et 29)
- Cours montaigne (16)
- Rue Jules Alexis Muenier (du numéro 2 au 29)
- Rue de Marcodey (du 2 au 10)
- Route de st loup (du 1 au 42)
- Rue des cassis (du 2 au 10C)
- Avenue des rèpes (du 4 au 98)
- Rue de la 1^{ère} DFL (du 4 au 16)
- Rue de la paix (du 1 au 31)
- Rue de la marne (du 1 au 8)
- Rue de la pépinière (du 6 au 8)
- Rue des sorbiers (du 11 au 25)
- Place du commerce (du 3 au 15)
- Rue des violettes (1-2)
- Rue des pâquerettes (2)
- Rue des fleurs (2)
- Rue des géraniums (2)
- Rue des jonquilles (2)
- Rue Théodule Ribot (du 1 au 14)
- Rue Edouard Belin (du 1 au 25)
- Rue blaise Pascal (2)
- Centre commercial des Montmarin
- Cours François Villon
- Cours Belley
- Cours Montaigne
- Cours Rabelais

III- ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

III.1 – LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIAL 2007-2012

La ville de Vesoul est inscrite dans les dispositifs contractuels de la politique de la ville depuis 1984 avec le quartier Montmarin comme principal bénéficiaire des moyens spécifiques qui y sont liés.

Le CUCS avait pour objectif de définir à l'horizon 2007 - 2012 les grandes priorités de la Politique de la Ville qui s'appliqueraient sur les 3 quartiers prioritaires :

- Le quartier du MONTMARIN (périmètre Z.U.S.) : 965 logements sociaux (avant ANRU I)
- Le quartier des REPES : 343 logements
- Le quartier du GRAND GRESIL (zone d'habitat social) : 471 logements.

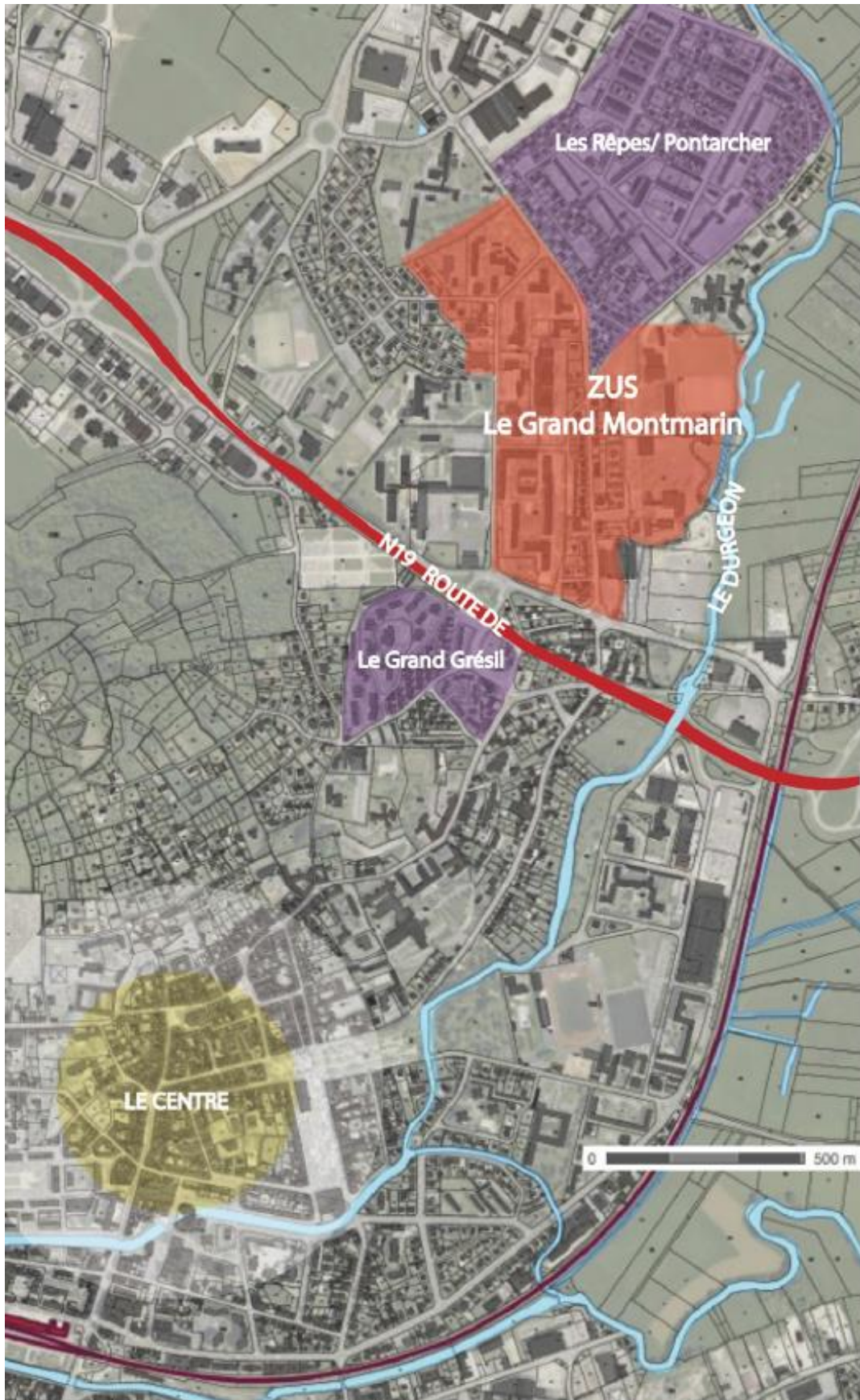
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, document d'action stratégique élaboré avec les partenaires locaux, définissait le projet urbain et social qu'ils s'engageaient à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement. Il visait une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se situent. Il devait permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'est inscrit dans le prolongement direct de la convention « site sensible » de l'agglomération vésulienne qui s'est appliquée sur la période 2000 - 2006, et qui avait fait suite au contrat de ville (1994 - 1999).

A ce titre, il a repris les grandes lignes d'action, légèrement reformulées pour mieux tenir compte de l'évolution des champs de compétences légales, des priorités affichées par les partenaires et du cadre de référence identifié par les acteurs locaux, notamment associatifs :

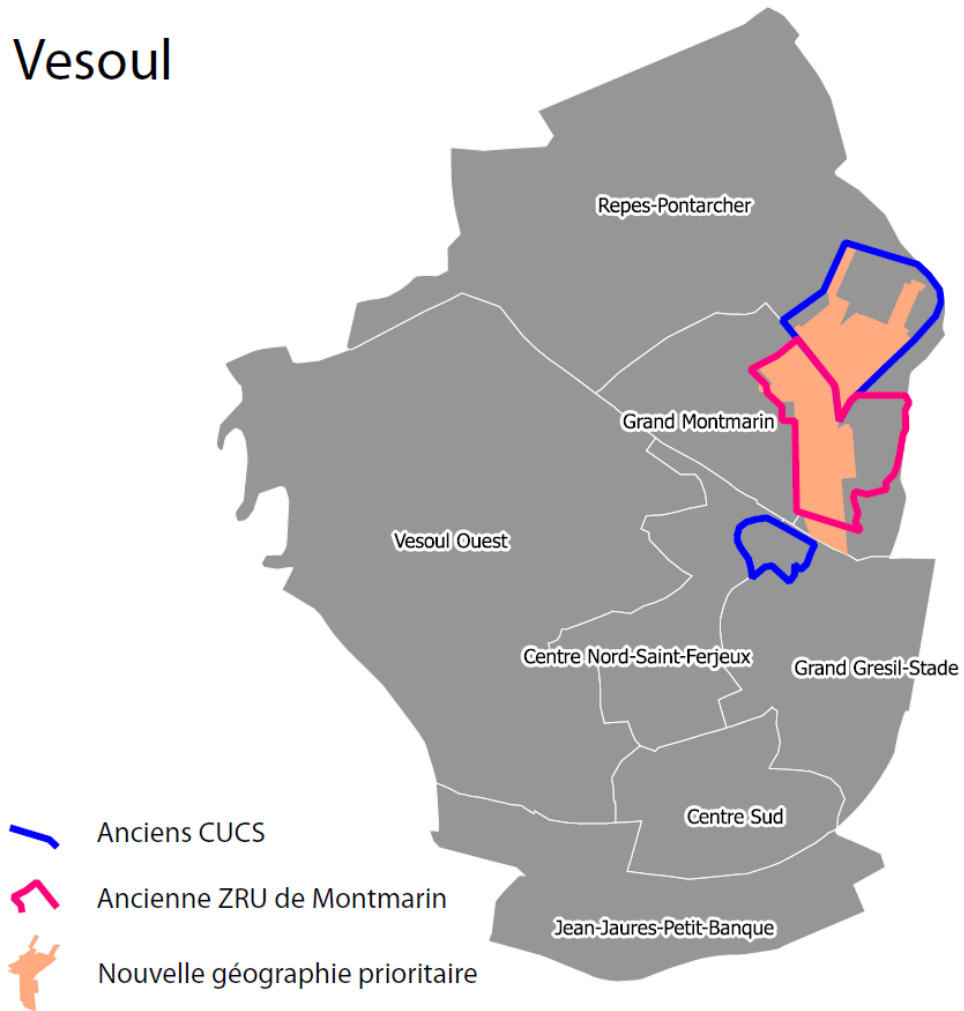
1. l'insertion, l'accès à l'emploi, le développement économique des zones prioritaires,
2. l'action éducative, l'animation et la santé,
3. la prévention de la délinquance, la citoyenneté et le soutien à la parentalité,
4. l'habitat et le cadre de vie.

Ce découpage thématique n'excluait pas les actions transversales appelées à couvrir plusieurs champs, notamment dans le domaine de la santé ou de la prévention de la délinquance.



Carte issue de l'étude de renouvellement urbain du CAUE en 2007

Vesoul



Carte issue du diagnostic réalisé par le COMPAS-Tis- Novembre 2014

III-2– BILAN DU CUCS 2007-2008

Les points forts :

Le CUCS a apporté une vraie plus-value sur la connaissance des quartiers d'habitat social, au niveau urbain et social et sur la convergence entre les acteurs.

Il a permis de mieux connaître la situation de l'emploi sur les quartiers et quelques actions ont été mise en place.

L'appui à la vie associative a été un axe fort de travail. L'enjeu était de favoriser le développement de projets portés par des associations vésuliennes dans le cadre de la politique de la ville.

La prise en compte des principales actions socio-éducatives et socioculturelles affiche un impact global conséquent sur les publics enfants et jeunes des quartiers et c'est dans ce domaine que la mise en place en relation avec le référentiel social du territoire produit les éléments de lecture les plus explicites.

Les points faibles :

Des actions sont restées cantonnées dans une relation perçue comme essentiellement administrative et sans organisation locale perceptible en terme de mise en commun de référentiels ou de tableaux de bords entre les opérateurs.

III-3– BILAN PRU

Dans le cadre de la rénovation urbaine, une convention a été signée avec l'Agence Nationale de la rénovation urbaine (ANRU) pour le quartier Montmarin.

Un premier dossier a été présenté à l'Agence de Renouvellement Urbain en février 2005. En raison de la faible participation des collectivités, le dossier n'a pu être présenté au comité national d'engagement. Un second projet, recentré sur le cœur de projet, a été validé en juillet 2006 par le conseil d'administration de l'ANRU.

Une première démolition de 56 logements a été réalisée en 2009.

Sur le « cœur de projet », quatre opérations de réhabilitation ont été engagées :

- Pour la première, 7 à 12 cours Montaigne, l'objectif était de ramener des éléments de confort pour les locataires tout en limitant le coût des travaux, de manière à envisager, à moyen terme, une nouvelle opération de démolition sur tout ou partie du bâtiment.
- Sur les trois autres bâtiments à réhabiliter, le programme initial de travaux s'est enrichi d'un volet lié à l'amélioration des performances énergétiques. Ces interventions plus lourdes doivent permettre d'atteindre le niveau de performance « Bâtiment Basse Consommation Rénovation » avec une consommation inférieure à 104 kWh/m²/an. Pour ce faire, des financements spécifiques complémentaires ont

pu être mobilisés : Fonds FEDER et subvention régionale au titre d'appels à projet EFFILOGIS.

Ce sont ainsi 155 logements qui afficheront une étiquette énergétique de classe C après travaux :

- 1,2 cours Bellay / 13, 15 cours Montaigne
- 17 à 25 rue Edouard Belin
- 7 à 15 rue Edouard Belin et 3 à 7 rue Blaise Pascal.

Pour ce dernier bâtiment, le programme de réhabilitation intègre la création de balcons sur la façade arrière du bâtiment. La démolition des deux bâtiments cours Rabelais permettra de valoriser un peu plus cet aménagement en ouvrant des vues plus larges pour ces logements.

Le démarrage de ces 3 opérations a été donné par ordre de service en décembre 2014.

Les travaux de résidentialisation ont démarré au cours de l'année 2014 sur les 3 réhabilitations mentionnées ci-dessus. Ils permettront de délimiter les espaces publics et les espaces privés. Les accès aux bâtiments seront renforcés et plus clairement identifiés (y compris en respectant la réglementation handicapé) et les zones de stationnement des véhicules seront revus.

La ville de Vesoul est également intervenue pour requalifier une zone de stationnement qui sera intégrée aux espaces privatifs des bâtiments après résidentialisation.

III.4 LES INTERVENTIONS RESTANT A REALISER

La démolition de 40 logements situés cours Rabelais reste à engager. Elle sera compensée par la reconstruction sur site de 18 logements, de 19 logements hors site et par l'acquisition d'un bâtiment de 4 logements.

Pour ces 2 derniers programmes, l'acceptation du permis de construire est intervenue en novembre 2014 et les travaux ont été engagés en décembre 2014. Les mises en location des logements interviendront sur l'année 2016.

La démolition interviendra après ces 2 mises en service, de manière à proposer ces nouveaux logements aux résidents des deux bâtiments à démolir.

Au terme de la démolition des 40 logements, la Ville de Vesoul aura à mener une intervention sur les emprises libérées pour requalifier ces espaces. Une étude a été menée par le CAUE afin de définir le périmètre et la nature des interventions.

III.5 – LES TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Dans cette dynamique, l'OPH a engagé un vaste programme de travaux sur les bâtiments situés hors zone ANRU de manière à équilibrer l'ensemble de ses interventions sur le quartier.

Six bâtiments pour un total de 306 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation énergétique, permettant là aussi d'atteindre le niveau de performance « Bâtiment Basse Consommation Rénovation ».

Il reste à traiter la tour située 3 cours Montaigne, programmée en 2016, et le bâtiment situé 1, 2, 3, 4 cours François Villon dont le devenir est lié au renforcement ou au départ des associations utilisant les locaux. Ces interventions seront intégrées dans la prochaine période du plan de patrimoine 2015-2020.

Les autres bâtiments, cours Malherbe et 5 à 7 cours François Villon ont déjà fait l'objet de travaux importants y compris sur les façades, même si l'isolation thermique n'a pas été prise en compte à ce moment-là.

Cette première opération de renouvellement urbain aura donc été réalisée dans sa globalité, avec une volonté forte d'enrichir le programme opérationnel initial, avec un volet énergétique sur les réhabilitations, une démolition complémentaire et des reconstructions sur site et hors site.

III.5 – VERS UN ANRU II ?

La ville de Vesoul avec Habitat 70 ont candidaté à une ANRU II avec comme objectif :

- dédensification du quartier en programmant la démolition des bâtiments dont l'impact est le plus fort sur le quartier,
- consolidation des actions menées en matière de réduction des charges de chauffage et de maîtrise des coûts par la création d'une chaufferie bois.

A ce titre, seraient retenus :

- en priorité, la démolition de la tour 2 cours Montaigne,
- dans un deuxième temps, la démolition de la 'barre' 7 à 12 cours Montaigne.

Le dossier est en cours d'instruction.



Carte issue de l'étude de renouvellement urbain du CAUE en 2007

IV- ORGANISATION DE LA CONDUITE DU CONTRAT

IV-1 – METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT

L'élaboration du contrat cadre a débuté en juin 2014 par le recrutement par l'agglomération de Vesoul d'un bureau d'étude dont la mission est de réaliser le diagnostic statistique du quartier prioritaire et d'assister la collectivité dans la détermination des orientations stratégiques et la formalisation des actions issues du comité technique, des ateliers thématiques, du comité de pilotage et du conseil citoyens.

Plusieurs instances ont été mise en place :

▪ COMITE TECHNIQUE

Un comité technique a été constitué avec des techniciens de la CAV, de la DDT, de la DDCSPP et de la DIRRECTE. Il s'est réuni à de nombreuses reprises en amont des COPIL et afin de travailler sur les ateliers.

▪ COMITE PILOTAGE

Un comité de pilotage composé :

- d'élus de la ville de Vesoul et de la CAV,
- des partenaires signataires à savoir la Ville de Vesoul, l'Agglomération de Vesoul, l'Etat, le Département et la Région, Habitat 70,
- d'autres partenaires institutionnels ou associatifs : Bailleurs / ANRU / Chambres consulaires / Pole emploi / Mission locale / Cap emploi / ARS / Procureur / Rectorat / CAF / CPAM / Caisse des dépôts / Education nationale / Police municipale / Police Nationale / Tribunal de Grande Instance / Direction Départementale de la protection Judiciaire de la Jeunesse/ CIDFF/ Club de prévention spécialisée/ Pays de Vesoul,
- des représentants du conseil citoyens, les associations du quartier.

Ce comité de pilotage s'est réuni à trois reprises pour valider :

- le diagnostic statistique du quartier prioritaire,
- les orientations stratégiques
- les objectifs opérationnels et les projets d'actions.

▪ ATELIERS THEMATISES

Trois ateliers thématiques se sont mis en place sur la base des 3 piliers :

Les thèmes suivants ont été abordés :

- emploi, insertion, formation, économie, commerce,
- sécurité et prévention de la délinquance, hygiène et santé,

- cohésion sociale,
- gestion humaine et sociale de proximité,
- concertation et participation,
- habitat et projets urbains,
- éducation et loisirs éducatifs,
- culture,
- sport.

Ces ateliers se sont réunis à deux reprises, ils ont associés des techniciens ville et CAV, l'Etat, le Département, la Région, la CAF, la CPAM, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires, le pôle emploi, la mission locale, cap emploi, les associations du quartier.

▪ CONSEIL CITOYENS

L'article 7 de la loi du 21 février 2014 crée un conseil citoyen dans chaque quartier prioritaire. La loi pose le principe de l'association de ces instances à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville.

Le conseil citoyen du quartier des Rèpes-Montmarin comprend deux catégories de représentants :

- 13 habitants du quartier concerné (50% avec une parité hommes/femmes),
- 10 associations et collectif du quartier, acteurs de terrain.

Les habitants ont été associés dès le début de la démarche, cela a donné lieu à deux rencontres sur le quartier. Certaines personnes ont également été invitées au COPIL.

IV-2– LE PILOTAGE STRATEGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

Le pilotage stratégique appartient à un comité de pilotage intégrant tous les partenaires signataires et les représentants du conseil citoyen.

Co-Présidé par le Préfet et le Président de l'agglomération de Vesoul/Maire de Vesoul, il définit le contenu du projet et s'assure de son suivi et de son évolution.

Le comité de pilotage devra se réunir au moins une fois par an, afin d'assurer une « revue de projet » du contrat.

Cette réunion annuelle sera le cas échéant l'occasion, au vu des éléments de bilan, et d'évaluation qui seront présentés, de faire évoluer le contrat ou d'en infléchir certaines de ses dimensions et de préparer les objectifs de l'année suivante.

IV-3– LES OUTILS DE LA GOUVERNANCE

Le contrat de ville va se structurer autour de différents « outils » permettant soit d'en assurer le management soit d'en assurer la mise en œuvre effective.

Au stade de la signature du contrat cadre, il apparait difficile de décliner chacune des actions envisagées dans tous ses détails (les fiches actions).

Ces fiches actions seront travaillées une à une avec les institutions concernées.

- **APPELS A PROJETS ANNUEL**

L'appel à projet 2015 a été lancé en mai 2015 avant la conclusion du présent contrat sur la base des orientations stratégiques.

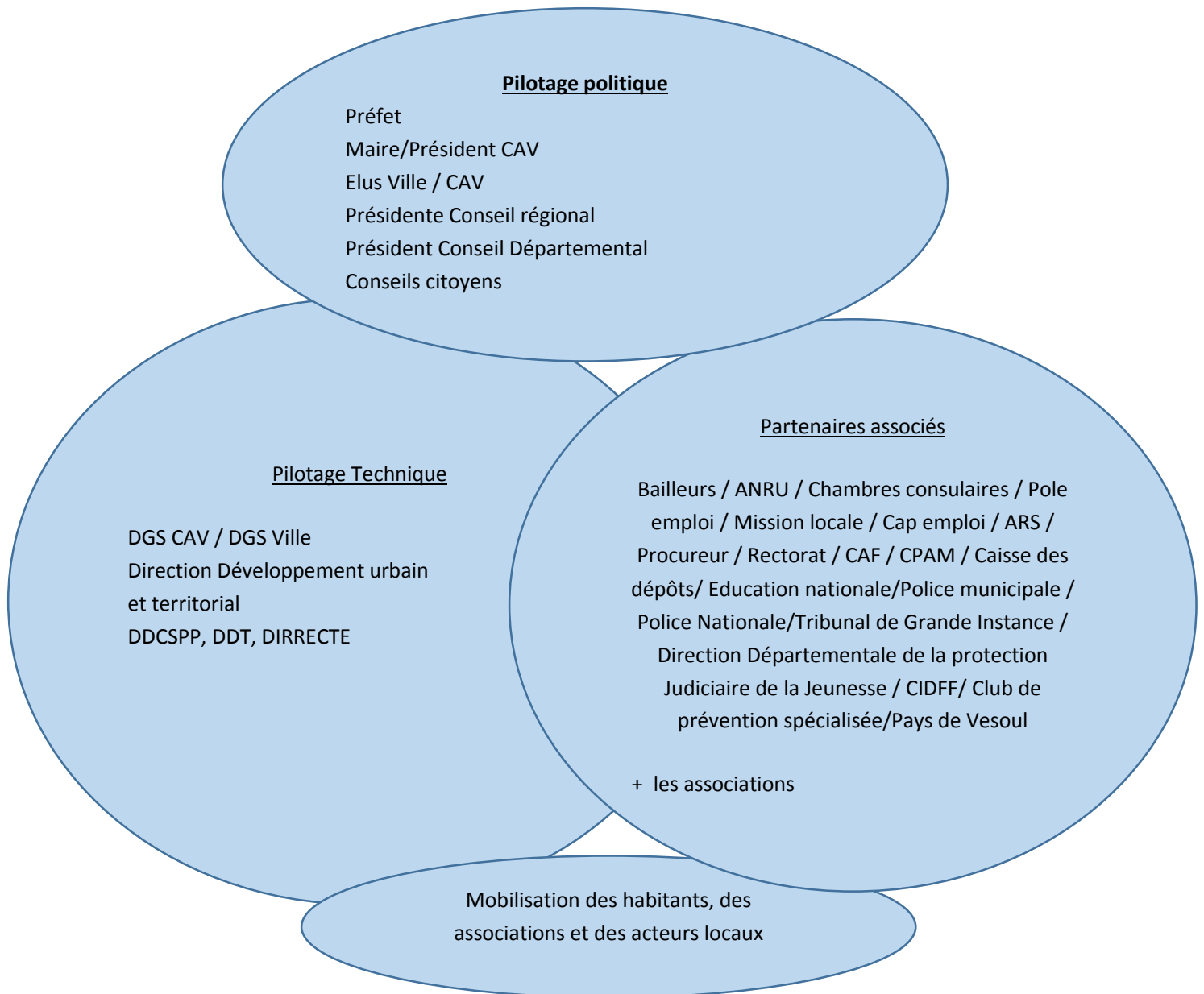
En 2016, il sera nécessaire de construire un appel à projet reprenant les enjeux, orientations stratégiques, objectifs et actions du nouveau contrat de manière à ce que les partenaires puissent les intégrer et y participent à leur mise en œuvre.

- **DISPOSITIFS D'EVALUATIONS DES INDICATEURS**

Un dispositif d'évaluation global doit être construit avec les partenaires du contrat. Il précisera les modalités d'association des habitants.

Les fiches actions comporteront des indicateurs d'évaluation.

GOUVERNANCE



V- CADRE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

V-1 – PILIER « COHESION SOCIALE »

▪ LES FAITS MARQUANTS DU DIAGNOSTIC

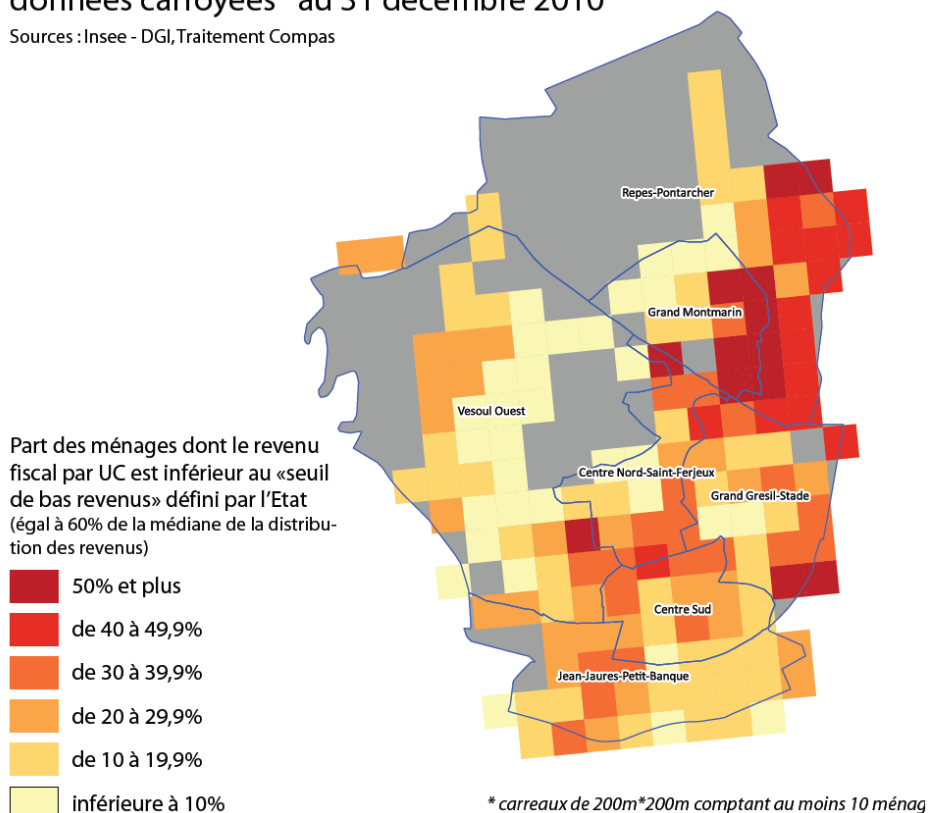
❖ La pauvreté, première caractéristique du quartier prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire est établie à partir d'un critère unique : la concentration de populations à bas niveau de revenus, d'où une pauvreté particulièrement marquée dans le quartier prioritaire Rêpes-Montmarin.

- **Un taux de pauvreté estimé à 19% pour la communauté d'agglomération en 2010**, soit plus de 6 100 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté est de 25% à Vesoul, soit 10 points de plus qu'au niveau national.
- **Une concentration marquée de la pauvreté constatée sur les Iris du quartier prioritaire : l'Iris Grand Montmartin et l'Iris Rêpes-Pontarcher** se distinguent nettement des autres quartiers avec respectivement 50% et 31% de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. En dehors de ceux-ci, d'autres Iris affichent des taux de pauvreté supérieur à la moyenne intercommunale : l'Iris Centre Nord-Saint Ferjeux (29%) et Grand Grésil-Stade (23%). Des quartiers non prioritaires suggèrent ainsi une attention particulière au regard de leurs fragilités.

La part des ménages vivant sous le seuil de bas revenus données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas



- **La crise frappe davantage les ménages les plus pauvres** : entre 2008 et 2010, selon les données de la Direction Générale des Impôts, les revenus fiscaux déclarés (avant prestations) des 10% les plus pauvres a diminué de 29 euros en l'espace de deux ans à l'échelle de l'agglomération. Au niveau de la commune de Vesoul, au moins 40% de la population la plus pauvre a vu son revenu diminué entre 2008 et 2010. A l'opposé, le revenu annuel des 10% les plus aisés a progressé de 117 euros à l'échelle de l'agglomération. Ces données montrent que toute la population n'est pas concernée par la crise économique actuelle dans les mêmes proportions. Au sein des catégories populaires, les revenus diminuent plus fortement, témoignant d'un appauvrissement de la population la plus pauvre. Pour les 10% les plus pauvres, la baisse de revenu a été particulièrement marquée dans certains IRIS de l'agglomération : Centre Nord- Saint Ferjeux (-88 euros), Vesoul Ouest (-75 euros), Grand Grésil-Stade (-69 euros). Des diminutions sont également constatées pour les Iris concernés par le quartier prioritaire , alors même que le niveau atteint par le premier décile y est particulièrement faible : sur l'Iris Rêpes-Pontarcher, au moins 40% de la population la plus pauvre ont vu leurs revenus diminuer entre 2008 et 2010. Que s'est-il passé depuis 2010 ? On a de bonnes raisons de penser que le mouvement a continué, avec l'amplification du chômage.

❖ **La dynamique démographique : la primauté de la jeunesse dans le quartier prioritaire mais le vieillissement de la population est engagé et l'isolement est en progression**

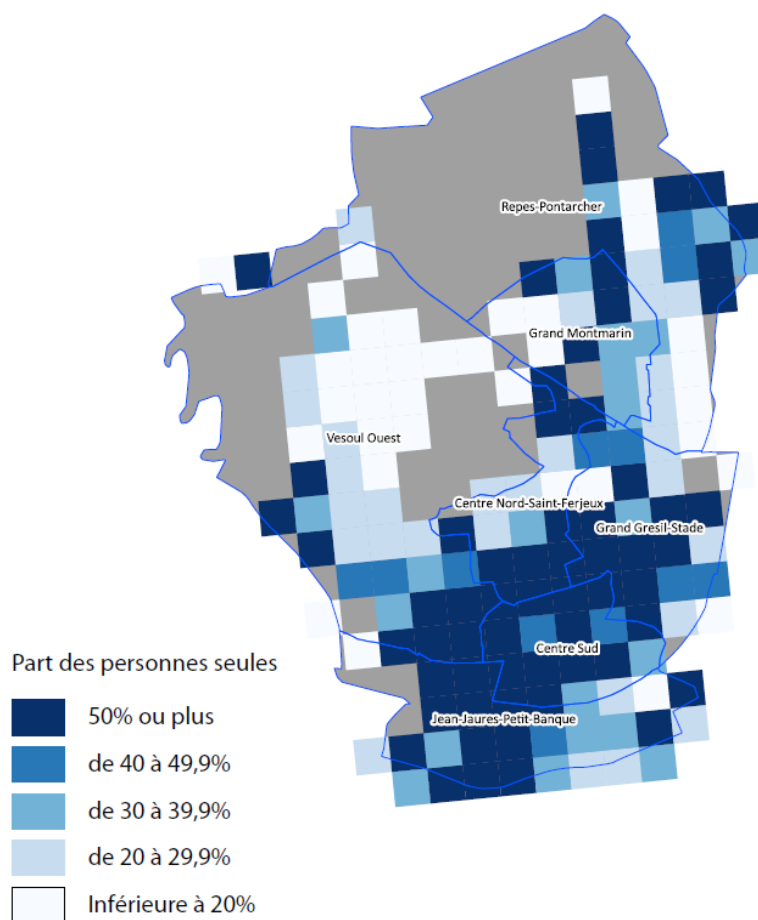
- **Une diminution de la population du quartier** : les Iris concernés par le quartier prioritaire ont vu leur population diminuer entre 1999 et 2010 (-9% pour Rêpes-Pontarcher, -12% Grand Montmarin). Le PRU a contribué à ces évolutions dans la mesure où il a contribué à réduire le nombre de logements dans le quartier. La baisse du nombre de personnes par ménage est-elle liée à l'importance de la monoparentalité sur le territoire ainsi qu'au vieillissement de la population.
- **Un quartier plus jeune que la moyenne, du fait de la présence historique de familles avec enfant(s)** : comparativement à la situation moyenne sur l'agglomération, l'Iris Grand Montmarin rassemblent beaucoup plus de jeunes mineurs (29% des habitants ont moins de 18 ans contre 20% sur l'ensemble de la CA). Pour autant, le phénomène de vieillissement de la population, l'augmentation de l'isolement résidentiel et la faible mobilité résidentielle, participent à une transformation de la structure démographique de ce territoire.
- **Un vieillissement de la population amorcé sur le territoire** : entre 1999 et 2010, le poids des différentes tranches d'âge a évolué à l'échelle de l'agglomération. Les plus de 60 ans ont gagné 7 points. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé de 43% entre 1999 et 2010 dans l'agglomération (+ 940 personnes). Dans le quartier prioritaire, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est inférieure à celle observée sur l'ensemble du territoire. Pour autant, cette population connaît une nette évolution, à la fois en nombre et en proportion, due en grande partie à la sédentarité

dans le quartier. Cette tendance annonce ainsi de nouveaux besoins à prendre en charge autour de la perte d'autonomie, du maintien à domicile par exemple.

- **L'importance de la monoparentalité** : plus de 1 300 familles monoparentales dans l'agglomération, soit 30% des familles avec enfant(s). Le ratio est supérieur de 9 points à la moyenne départementale. Il atteint 42% pour la commune de Vesoul, 57% pour Grand Grésil-Stade, 48% pour Centre Sud et 41% pour Grand Montmarin. Deux facteurs expliquent la sur-représentation des familles monoparentales : d'une part, elles sont nombreuses à rejoindre la ville centre (y recherchant la proximité des services) et à accéder aux logements sociaux. D'autre part, le départ de quartiers prioritaires de couples avec enfant(s), pour accéder à la propriété par exemple, vient « gonfler » la part des monoparents.
- **Ces familles ne constituent pas une problématique en soi** : elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté (sachant qu'une famille monoparentale sur trois est pauvre contre un couple sur neuf au niveau national), et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.
- **L'isolement résidentiel progresse** : 40% des ménages sont composés d'une seule personne dans l'agglomération (6 200 ménages en 2010 et + 1 400 ménages isolés entre 1999 et 2010). Cette hausse de l'isolement résidentiel est constatée dans la quasi totalité des quartiers. En lien avec la sur-représentation de personnes âgées, la proportion de personnes vivant seules est particulièrement importante dans le quartier Centre Sud, Grand Grésil Stade, Jean Jaurès-Petite Banque et Centre Nord-Saint Ferjeux (supérieure à 50%). Même si la proportion de personnes vivant seules est moins importante dans le quartier prioritaire qu'ailleurs (36% de ménages isolés), être seul dans son logement est un facteur de fragilité (économique tout du moins du fait de charges fixes qui ne reposent que sur une seule source de revenu). Dans un contexte de crise, le logement social devient plus accessible à ces personnes seules, quel que soit leur âge.

Part des ménages composés d'une personne données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas



* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Anticiper les conséquences du vieillissement de la population dans les quartiers
- Répondre aux situations d'isolement des adultes
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours
- Mettre en place une intervention globale pour la jeunesse : de la prévention à l'éducatif

❖ La réussite éducative et le soutien à la parentalité

La réussite éducative au sens large dépend de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école. Niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, vacances, sociabilité, niveaux de vie, état de santé : bien des éléments, qui se complètent, influencent les destins individuels.

- Les enfants du quartier prioritaire cumulent davantage de facteurs de risques pouvant les amener à éprouver des difficultés s'ordre socio-éducatives au sens large

dans leur parcours : environ 620 enfants mineurs de Vesoul seraient potentiellement vulnérables selon l'indice de vulnérabilité élaboré par le Compas, soit 24% des enfants mineurs de la ville. Sur l'Iris Grand Montmarin, 49% des enfants seraient potentiellement vulnérables au regard de cet indice. Cet Iris regroupe 53% des mineurs vulnérables de la commune, alors que seuls 17% du total des mineurs y résident. L'indicateur synthétique de vulnérabilité montre à quel point les mineurs habitant les territoires prioritaires sont plus susceptibles que les autres de présenter des difficultés socio-éducatives à un moment ou un autre de leur parcours scolaire. Les enfants habitants ces quartiers sont en effet plus souvent issus des milieux défavorisés, qui offrent parfois aux enfants de moins bonnes conditions de vie au sens large, ce qui peut dans certains cas pénaliser leur succès dans les études et/ou plus largement dans l'acquisition des comportements, valeurs qui faciliteront la construction de leur avenir professionnel et personnel.

- **Plus de jeunes sans diplôme dans le quartier** : sur la commune de Vesoul, 39% des 17-24 ans non scolarisés sont sans diplôme, soit près de 350 jeunes. Sur l'Iris Grand Montmarin, plus d'un jeune non scolarisé sur deux se trouve dans cette situation (soit 95 jeunes). Les jeunes habitants les territoires prioritaires accèdent moins souvent que les autres aux études post-baccalauréat, et surtout aux études de haut niveau. La non scolarisation est davantage marquée chez les hommes que les femmes. Les effets de découragement, le sentiment de l'inutilité du diplôme pour l'accès à l'emploi expliquent sans doute pour partie cette situation. Moins formés, leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et de s'autonomiser en sont réduites.
- **Des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** : plus d'absentéisme au collège des jeunes issus des quartiers, des difficultés pour garder un lien avec les jeunes après 10 ans, des orientations « par défaut » qui conduisent à des situations de décrochage
- **Des familles qui éprouvent des difficultés dans l'exercice de la parentalité**, qui peuvent être accentuées en cas de monoparentalité
- **La nécessité d'agir directement sur l'enfant dans son parcours scolaire, mais aussi sur son environnement** : soutien à la fonction parentale, accès à l'offre d'activités péri-scolaires et de restauration scolaire ; une plus faible participation des parents aux rencontres et actions dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire, en particulier des pères
- **Un quartier plutôt bien équipé en crèches comparé aux autres quartiers prioritaires de la région**, mais une méconnaissance des possibilités d'accueil pour les parents qui ne travaillent pas ou dont les revenus sont très faibles
- **Un très bon maillage des acteurs intervenant dans le champ de l'éducation sur le quartier** : un partenariat fort entre les établissements scolaires et les autres acteurs de proximité mais une cohérence des dispositifs et une coordination des acteurs à renforcer (par exemple, des enfants qui cumulent plusieurs dispositifs d'aides aux devoirs)

- Une cohérence et une articulation nécessaire avec la mise en œuvre de l'éducation prioritaire : le collège Jacques Brel classé en REP

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Accompagner les parents dans la réussite éducative de leurs enfants et soutenir les enfants en difficulté
- Concourir au bien-être et à l'épanouissement des jeunes enfants par des actions de soutien à la fonction parentale
- Favoriser la mixité sociale et développer des actions visant le renforcement du vivre ensemble, à l'école et en dehors
- Inscrire les enfants et les jeunes dans un parcours de réussite scolaire et éducative

❖ L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs

- Des équipements sportifs importants sur le quartier, le dynamisme d'une structure municipale présente dans le quartier (Espace Villon), et d'une bibliothèque municipale (Le Liseron), avec de nombreuses initiatives développées autour du sport - culture - santé
- Des initiatives visant à démocratiser et à solvabiliser l'accès aux activités : mais quid du devenir des aides aux temps libres délivrés par la CAF?
- La permanence de freins divers à l'accessibilité au sport et aux loisirs : coût, méconnaissance des actions, représentations d'activités perçues comme fermées à certaines populations
- Des difficultés à prendre en compte les besoins des jeunes filles, parfois peu visibles sur l'espace public ou dans les équipements
- L'association sportive du collège ne fonctionne pas très bien : peu de fréquentation au regard de la capacité d'accueil
- Un tissu associatif qui a du mal émerger et à se renouveler : des initiatives à accompagner pour favoriser la mise en place de nouvelles activités

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Lever les freins à l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Favoriser l'éducation et la sensibilisation aux pratiques culturelles et sportives
- Renforcer le lien social par des projets, des activités ou événements culturels et sportifs mobilisateurs, impliquant des habitants

❖ La sécurité et la prévention de la délinquance

- **Une persistance d'actes de délinquance et d'incivilités qui concoure à renforcer le sentiment d'insécurité et contribue à véhiculer une image négative :** une délinquance en baisse en 2014 à l'échelle de la Ville de Vesoul, mais aussi du secteur des Rêpes. Le nombre de faits constatés par les forces de l'ordre a toutefois augmenté sur le quartier Montmarin entre 2013 et 2014. Le quartier se caractérise par une sur-représentation des violences (intrafamiliales, conjugales, voie publique,...) et des vols. Entre 2013 et 2014, une augmentation très nette du nombre d'auteurs mineurs sur le quartier (environ 3 auteurs sur 10 en 2013, contre 1 sur 2 en 2014)
- **Des jeunes parfois en distance avec la Loi, avec les institutions par méconnaissance ou par les représentations qu'ils en ont :** des jeunes qui rejettent les institutions, un rejet parfois en lien avec des parcours d'orientation subis
- **Des cohabitations intergénérationnelles difficiles :** un fossé grandissant entre la population vieillissante et les jeunes
- **Des besoins en matière de médiation :** la nécessité d'avoir plus de personnes qui vont au contact des jeunes dans la rue

Principaux enjeux issus du diagnostic

- ➔ Assurer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités
- ➔ Prévenir la délinquance juvénile et la récidive
- ➔ Prévenir et lutter contre les violences, notamment faites aux femmes et en milieu scolaire

❖ La santé

Un ensemble de facteurs tels que le revenu, le logement, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et l'environnement physique, ont un impact sur l'état de santé des habitants. Ces déterminants de santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé.

- **Un déficit de connaissances précises sur l'état de santé et les besoins des habitants :** le diagnostic territorial conduit n'apporte guère de connaissances sur les questions de santé
- **Une paupérisation des publics grandissante, qui se traduit notamment par des problématiques de santé physique et mentale et une souffrance psychosociale :** en particulier chez les seniors, les adolescents, ou les adultes -notamment les hommes-vivant seuls
- **Une offre sanitaire dans le département principalement concentrée sur la ville de Vesoul :** le quartier est doté d'un espace consacré au soins comprenant plusieurs infrastructures de soin et santé, mais des difficultés d'accès aux soins persistent, notamment chez certains spécialistes peu présents sur le territoire (ophtalmologistes, dentistes,...)

- **Des besoins très forts sur le volet psychiatrique/psychique** : des professionnels démunis face à certaines situations du fait de l'absence de réponses adaptées et réactives sur le territoire
- **Une augmentation croissante des problématiques psy et d'addiction chez les jeunes (alcool, cannabis)**
- **Chez les enfants, des problématiques spécifiques de malnutrition, d'hygiène dentaire, de propreté**
- **La nécessité de conforter le travail en réseau** des acteurs de santé et de renforcer la mobilisation d'intervenants qualifiés

Principaux enjeux issus du diagnostic

→ Renforcer la prévention et la lutte contre les inégalités d'accès à la santé

❖ L'accès aux droits

- **L'importance des prestations sociales** : 800 allocataires de la Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociales (20% des allocataires) sont recensés à l'échelle de la commune de Vesoul, soit 18% des allocataires. Sur l'Iris Grand Montmarin, la proportion d'allocataires dépendant à 100% des prestations sociales est équivalente à celle de la commune.
- **Des publics qui ne font pas valoir leurs droits** : méconnaissance, usage du numérique, liens aux institutions, barrières linguistiques.
- **La faiblesse de la connaissance du phénomène du non-recours et les difficultés à repérer les situations en amont** : un meilleur repérage nécessaire des situations
- **Un défaut d'accès aux droits constaté sur le territoire** : un manque d'accueil de « premier niveau »

Principaux enjeux issus du diagnostic

→ Prévenir et lutter contre les situations de non-recours aux droits sociaux

▪ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PILIER « COHESION SOCIALE »**

L'objectif de cohésion sociale vise à une réduction significative des écarts socio-économiques, en ayant une approche globale des vulnérabilités. La vulnérabilité ne se limite pas au seul critère financier, mais doit être appréhendé à travers les conditions du développement humain (santé, éducation, vie sociale), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale).

Il s'agit de porter une attention privilégiée à ce qui contribue au bien-être de l'individu, à ce qui permet la rencontre entre l'individu et l'offre de service, et la capacité des institutions à produire collectivement une offre adaptée et lisible. C'est aussi renforcer l'autonomie des personnes, leur permettre d'agir sur leur environnement et susciter la solidarité au travers de relations plus collectives et mieux régulées.

Les enjeux repérés visent à répondre à cette double exigence au service de la cohésion sociale : le bien-être des individus et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation.

ENJEU N° 1 :

Lutter contre l'isolement des publics vulnérables et favoriser le lien social

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>1.1. Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours</p>	<p>Poursuivre et développer les partenariats entre les services des collectivités accueillant des personnes en difficulté (CCAS, CD,...), les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales, et les associations (appui social intégré pour informer et aider à l'accès aux droits dans les lieux d'accueil et de soins de proximité)</p>	
	<p>Mettre en place des "rendez-vous des droits" destinés à améliorer l'accès aux droits de publics ciblés (CAF)</p>	
	<p>Poursuivre et développer l'accompagnement physique des publics (notamment les femmes) vers les lieux d'accès aux droits</p>	<p>- Actions CIDFF, AAMI, Espace Villon</p>
<p>1.2. Contribuer à l'intégration de la population</p>	<p>Faciliter l'intégration de la population en lui permettant de comprendre les codes de la vie en France, les droits et devoirs, le fonctionnement des institutions</p>	<p>- Actions sur les valeurs de la République d'AAMI à développer</p>
	<p>Faciliter les parcours linguistiques des personnes</p>	<p>- Ateliers de savoirs linguistiques (AAMI 70, Secours Populaire, Espace Villon)</p>
<p>1.3. Promouvoir le lien social et la citoyenneté</p>	<p>Encourager les initiatives citoyennes visant à renforcer le lien social en lien avec le Conseil Citoyens</p>	<p>- Renforcement de la place de l'Espace Villon - Organisation de fête de quartiers, soirées musicales, ...</p>
	<p>Favoriser les rencontres entre différents publics, intergénérationnelles notamment</p>	<p>- Action « Jeux en lettres et jeux de mots à travers les âges »</p>
	<p>Développer la médiation sociale et culturelle de proximité</p>	<p>- Adulte-relais rattaché à l'Espace Villon - La Cabale</p>

1.4. Prévenir et lutter contre l'isolement des publics vulnérables	Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes isolées	- Réflexion à mener autour de l'organisation d'une cellule de veille en lien avec le CCAS -
	« Aller vers » les personnes isolées, notamment les personnes âgées	- Visites à domicile par des bénévoles

Leviers et ressources mobilisables

CAF, Assurance Maladie, Education Nationale, Conseil Départemental, Conseils Citoyens, CCAS, Espace Villon, CIDFF, CDAD, AAMI70, associations caritatives et d'aides aux plus démunies, AAMI70

ENJEU N° 2 :

Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>2.1. Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants</p>	<p>Lutter contre le décrochage scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la plate-forme de soutien et d'appui aux décrocheurs : mobilisation d'autres partenaires (Conseil Départemental,...) - Sur les temps périscolaires et extra scolaires : accompagnement éducatif en REP+, stages de Remise à Niveau, Coup de pouce - Poursuite du partenariat entre le collège Brel et l'association « Sauvegarde de l'enfance » pour la prise en charge des élèves exclus - Dispositif de prévention: les modules relais - Renforcer la médiation sociale auprès des familles (interventions à domicile)
	<p>Favoriser la réussite scolaire et réduire les inégalités scolaires</p>	

(suite)	<p>Favoriser l'épanouissement de l'enfant par des actions collectives (éducation à la santé, ouverture culturelle, accès à la pratique sportive, sensibilisation relations garçons-filles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de Parcours d'Education Artistique et Culturelle - Action « Ecole et cinéma » - Concours du printemps des poètes - Contrat local d'éducation artistique UTOPOLIS - Innovation pédagogique au collège Brel : UP2Jazz. - Rencontres « Sciences » - Mise en lien des activités périscolaires organisées par la ville avec les projets d'école (danse, relaxation, boxe, foot). - Section sport voile et avirons - Actions mises en place dans le cadre du projet « Sciences et techniques en tous genres » - Actions de sensibilisation relations garçons-filles mises en place au collège Jacques Brel avec le CDIFF
	<p>Permettre la prise en charge globale des enfants les plus vulnérables et de leurs parents, de manière individuelle pour adapter le parcours aux problématiques de l'enfant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du PRE
	<p>Veiller à l'accès de tous à des modes de garde</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information sur l'offre disponible auprès des familles du quartier - Développement d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants, adaptées aux besoins des familles du quartier
	<p>Poursuivre le travail de scolarisation des 2-3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Scolarisation des moins de 3 ans : formations des enseignants de maternelle

2.2. Renforcer le lien entre l'école, les familles et les enfants	Soutenir la parentalité par le biais de dispositifs spécifiques (notamment les familles monoparentales)	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu d'Accueil Parents Enfants - Accompagnement des familles dans l'aide aux devoirs (CLAS) - Utilisation de « la mallette des parents » au collège Brel - Développer de nouvelles modalités de partenariat entre les acteurs de proximité et l'Education Nationale. Action avec AAMI : accueil des mamans à l'école Picasso qui participent à des actions en lien avec projet d'école (témoignages sur l'immigration en lien avec le projet Passage)
	Accompagner et développer la médiation établissement scolaire / familles	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider la place de l'Espace Villon dans le lien aux familles - « Aller vers » les familles difficiles à mobiliser (visite à domicile par adulte-relais ?)
2.3. Renforcer la cohérence des dispositifs et la coordination des acteurs	Articuler les actions éducatives des temps scolaires et périscolaires et extrascolaires dans le cadre de la réforme des rythmes	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coordination pour travailler à la "construction d'un parcours éducatif" de l'enfant et du jeune ;
2.4. Soutenir l'éducation des enfants et des jeunes à la citoyenneté	Développer les actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> - Concours de la citoyenneté (partenariat Education Nationale et la ville de Vesoul) - Mise en place du parcours citoyenneté et du nouvel enseignement moral et civique
	Développer les services civiques au bénéfice des jeunes du quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Action de promotion auprès des jeunes des quartiers / développement du partenariat avec les collectivités territoriales / développement du partenariat DRJSCS-ARS auprès des établissements médico-sociaux afin de diversifier l'offre des missions
	Accompagner les projets individuels et collectifs de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Aides au financement du BAFA

	Encourager la mobilité géographique, européenne et internationale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les publics sur les aides existantes (Chèque Vacances par ex.) - Actions financées dans le cadre du PEJA (rencontres de jeunes, SVE)
--	--	--

Leviers et ressources mobilisables

Education nationale, Conseil Départemental, Ville, Plate-forme Soutien et Appui aux décrocheurs, Contrat « enfance et jeunesse », CLAS, Service Civique, Coup de Pouce Clé, accueil de loisirs, PRE, REAAP, Lieu d'Accueil Parents-Enfants, associations,...

ENJEU N° 3 :

Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>3.1. Favoriser l'accès aux activités sportives et de loisirs (<i>thème transversal avec l'enjeu 2</i>)</p>	<p>Mobiliser les moyens disponibles pour les habitants du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sportives menées par les clubs et les associations - Facilitation du travail des associations sportives (de quartier) à travers la mise en place de conventionnements pluriannuels
	<p>Développer les activités pour les jeunes filles et poursuivre la mixité dans les pratiques sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sportives spécifiques pour les jeunes filles - Inciter les clubs sportifs à la mixité filles-garçons
	<p>Associer les publics dans l'offre sportive et de loisirs proposée</p>	
	<p>Faciliter la mise en réseau des acteurs et travailler à la construction de parcours sportifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coordination des acteurs sur le quartier
<p>3.2. Favoriser l'accès à la culture (<i>thème transversal avec l'enjeu 2</i>)</p>	<p>Valoriser la diversité culturelle du quartier</p>	
	<p>Faciliter l'accès des habitants aux manifestations culturelles et aux équipements de l'agglomération</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Médiathèque, école de musique, etc...
	<p>Associer les publics dans l'offre culturelle proposée</p>	
	<p>Faciliter la mise en réseau des acteurs et travailler à la construction de parcours culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coordination des acteurs sur le quartier

Leviers et ressources mobilisables
Ville, CAF, Education nationale, DRAC, Médiathèque, école de musique, Espace Villon, équipement culturel, associations, services civiques

ENJEU N°4 :
Prévenir la délinquance dans le quartier

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
4.1. Accompagner les dispositifs d'accès aux droits, la justice de proximité et l'aide aux victimes (notamment des femmes)	Soutenir les actions des structures d'aides aux victimes	- Actions du CIDFF, AAV
	Soutenir les dispositifs d'accès aux droits et la justice de proximité	- Point d'Accès aux Droits
4.2. Développer les actions de prévention en direction des enfants et des adolescents	Poursuivre et développer les actions de prévention en milieu scolaire	- Actions contre la violence verbale et physique avec l'intervention de la cellule départementale - Formation pour les enseignants autour de ce thème
4.3. Développer les actions en direction des jeunes exposés à la délinquance	Développer les mesures de réparation, les peines alternatives, les TIG,...	- Partenariat à mettre en oeuvre avec le Parquet, la PJJ
	Développer les chantiers éducatifs	- Réflexion à engager avec le Club de prévention spécialisée
	Poursuivre et développer la médiation de proximité	- Clubs de prévention spécialisée
4.4. Prévenir la radicalisation et accompagner les familles	Repérer les publics potentiellement concernés	- Orientation vers le Centre National d'Appels
	Développer des modes de prises en charge adaptés des familles et des jeunes	- Mise en place d'une cellule de suivi dédiée - Développer des partenariats entre les services de l'Etat concerné (Police, Education nationale, PJJ, Pôle Emploi, Mission locale,...), les collectivités territoriales en charge de l'accompagnement social (CD, CCAS), le réseau associatif (associations familiales) et les responsables religieux - Action CIDFF, collège Brel

Leviers et ressources mobilisables

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), Tribunal de Grande Instance, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Police Nationale, Police Municipale, Conseil Départemental, CCAS, Conseil Départemental de l'Accès aux Droits, associations d'aide aux victimes (AAV70, CIDFF70), Club & équipes de prévention spécialisée, AAMI70

ENJEU N° 5:

Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention de la santé

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
5.1. Décliner les stratégies locales en matière de santé à l'échelle du quartier	Faire le lien dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé	
	Redynamiser l'Atelier Santé Ville	
5.2. Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants	Réaliser un diagnostic local de Santé	- Elaboration dans le cadre du Contrat Local de Santé. Quelles prises en compte des besoins spécifiques du quartier ?
5.3. Promouvoir des actions de sensibilisation et de prévention	Poursuivre les actions de sensibilisation dans les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté - Intervention du RéPPOP dans la cadre de la prévention de l'obésité - Prévention bucco dentaire en lien avec la CAF à l'école Picasso et l'école des Rêpes - Prévention des addictions : travail avec l'ANPAA
	Favoriser l'accès de l'offre de la CPAM aux habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information sur les bilans de santé au centre de Frotey-les-Vesoul - Accompagnement physique des publics

	Renforcer la lutte contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage de certaines maladies (cancer, diabète,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de l'Association Française du Diabète en partenariat avec l'épicerie sociale - Actions de prévention autour du dépistage du cancer du sein (Octobre Rose)
	Favoriser les actions d'éducation à la nutrition auprès de la population	- Ateliers cuisine
	Développer l'approche culturelle par les soins	- Actions AAMI d'éducation à la santé, essentiellement à destination de femmes étrangères
5.4. Favoriser l'accès aux soins et à la prévention	Faciliter l'installation de jeunes médecins	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil de stagiaires - Meilleur accompagnement à l'installation et sécurisation financière pour les postes de praticiens territoriaux de médecine générale - Signature des contrats d'engagement de service public
5.5. Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales	Améliorer le repérage des personnes en difficultés	
	Poursuivre et développer l'accompagnement des familles	
5.6. Prévenir et accompagner la prise en charge des addictions	Améliorer le repérage des personnes en difficultés	
	Poursuivre et développer l'accompagnement des familles	

Leviers et ressources mobilisables

Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville, Conseil Local de Santé Mentale, ARS, Assurance Maladie, Conseil Départemental, Education Nationale, réseau de médecins libéraux, structure de soins locales, hôpital, associations,...

V-2 – PILIER « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI »

▪ LES FAITS MARQUANTS DU DIAGNOSTIC

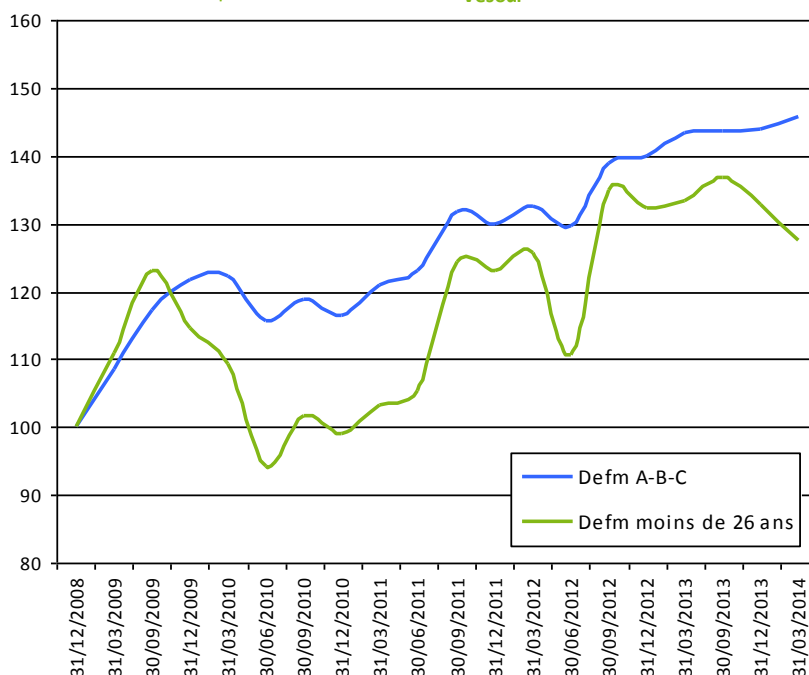
❖ La marque du chômage

- Au 31/12/2014, la ville de Vesoul compte 1 578 DEFM de catégories ABC. Ils n'étaient que 1 083 fin 2008. L'augmentation a été de 46% en l'espace de 6 ans. La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+27% entre fin 2008 et fin 2014) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM.

Evolution des DEFM de catégorie A-B-C (base 100)

Source : Pôle Emploi

Vesoul



- Des écarts particulièrement marqués sur le quartier prioritaire : les Iris Rêpes Pontarcher et Grand Montmarin affichent respectivement un indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) de 29% et 25%, contre un indice de 16% pour l'agglomération. L'évolution de l'indice de chômage entre 2008 et 2012 a été défavorable pour la quasi totalité des territoires et plus particulièrement pour l'Iris Grand Grésil-Stade (+7 points). Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers, en particulier expliquées par les caractéristiques socio-économiques de la population active y résidant (niveau de

diplôme, mobilité, éloignement de l'emploi...) auxquelles s'ajoute un « effet quartier » discriminant.

- **Une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi.** Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse, l'écart avec le territoire communautaire s'accroît.

❖ Des publics plus fragiles

- **Des femmes plus souvent inactives :** entre 1999 et 2010, les écarts homme/femme se sont réduits. Quand le taux d'activité a stagné chez les hommes, il a gagné 3 points chez les femmes à l'échelle de l'agglomération. La part des femmes actives reste cependant systématiquement plus faible que celle des hommes, quel que soit le territoire observé. L'écart le plus grand est constaté pour l'Iris Grand Montmarin (-23 points d'écarts, contre -8 points à l'échelle de la communauté d'agglomération).
- **Le travail à temps partiel largement sur-représenté chez les femmes :** à l'échelle de l'agglomération, 6% des salariés hommes sont à temps partiel, contre 30% des salariées femmes. Le taux est sensiblement plus fort pour les femmes sur l'Iris Grand Montmarin: 41%. Les femmes sont toujours plus concernées que les hommes et l'écart de taux entre les quartiers n'est jamais inférieur à 13 points. Il atteint 34 points sur l'Iris Grand Montmarin.
- **Des jeunes plus souvent touchés par le chômage :** sur les communes irisées de l'agglomération, l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) des moins de 25 ans atteint 26% au 31/12/2012: il est particulièrement important pour l'Iris Vesoul Ouest (52%) et Grand Grésil-Stade (49%). A noter fois que cet indice est à prendre avec précaution. En effet, l'indice de chômage observé sur certains quartiers prioritaires peut-être légèrement inférieur à celui de l'intercommunalité : plus qu'une meilleure intégration professionnelle, ceci traduit d'avantage une forme de découragement des populations de ces quartiers et un renoncement à s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi. Les populations jeunes « cumulent » souvent des critères freinant particulièrement leur insertion professionnelle, à savoir le faible niveau de qualification et la nationalité étrangère et/ou issue de l'immigration.
- **Concernant les 50 ans et plus,** l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) atteint 14% à l'échelle de l'agglomération. L'Iris Grand Montmarin, avec un indice égale à 26%, est nettement le quartier le plus touché.
- **Une population immigrée¹** qui présente un risque de chômage et de précarité dans l'emploi plus élevé que la population non immigrée : l'écart entre les deux populations est de 10 points pour l'indice de chômage et de 11 points pour la part de salariés en

¹ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France)

contrats précaires. Cette population dispose en moyenne d'un niveau de diplôme moins élevé.

❖ **Un développement économique à conforter dans les quartiers prioritaires**

- **Des habitants des quartiers prioritaires qui peinent à bénéficier de la dynamique économique de l'agglomération :** le quartier prioritaire présente peu d'activités économiques et d'emplois. L'Iris Grand Montmartin ne compte que de 45 établissements pour 1000 habitants. La moyenne communale est de 92 et celle de la communauté d'agglomération s'établit à 66. Or, la présence d'entreprises sur les quartiers politique de la ville participe à la mixité fonctionnelle des territoires, dans le sens où cela contribue à la diversification des fonctions attendues sur ces quartiers. Ces derniers ne doivent pas en effet être seulement des lieux de logement mais également d'activité, d'accès aux commerces, aux équipements, à la culture, aux loisirs...
- **Un développement d'activité qui butte sur l'absence de fonciers disponibles nécessaires à la création d'entreprises :** un frein au développement économique endogène du quartier
- **Des opportunités de développement des activités économiques au bénéfice des habitants du quartier :** les principales zones d'activité sont situées à proximité du quartier et sont facilement accessibles ; la présence sur le territoire de dispositifs de soutien aux créateurs d'entreprises en direction des habitants du quartier
- **La présence de commerces de proximité qui stabilisent l'offre commerciale sur le quartier :** des commerces qui ont toutefois du mal à « vivre » (boulangerie, pharmacie,...) ; la place commerçante de Montmartin mériterait d'être rénovée et valorisée
- **Des désirs d'entreprendre ou de créer une entreprise :** les exigences pour accéder à des financements, publics comme privés dans le cadre de créations d'activités se sont développés, mais les conditions requises ne sont pas toujours présentes, d'où une faible durée de vie des entreprises ; l'entreprise individuelle représente plus un moyen de s'en sortir qu'un véritable choix porté par un statut professionnel ; des situations d'auto-entrepreneuriat forcé
- **La mobilité des habitants, un élément clé pour accéder à l'emploi.** Si la desserte en transports en commun des quartiers s'est améliorée, la voiture personnelle demeure le moyen privilégié pour couvrir le nombre d'emplois potentiels le plus élevé. En ce sens, le faible taux d'équipement en voiture des habitants des quartiers est pour eux un frein à l'emploi significatif

❖ D'importants moyens d'accompagnement vers l'emploi à optimiser

- Une offre importante de démarches d'appui en direction des demandeurs d'emploi mais pas suffisamment accessibles aux bénéficiaires des quartiers : des dispositifs qui ne sont pas utilisés par certains publics

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes, des femmes, des populations immigrées
- Renforcer la proximité des interventions et des acteurs
- Ouvrir les QPV sur l'Agglomération
- Mieux articuler la chaîne des acteurs spécialisés

▪ **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PILIER
« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI »**

Activité économique et commerciale en berne, faible présence des services à la population, taux de chômage plus élevé que dans le reste de la ville, faible niveau de qualification de la population caractérisent la situation du quartier relevant de la politique de la ville.

Or, le développement économique, l'accès à l'emploi et la formation constituent des attentes majeures des habitants. Aborder conjointement ces dimensions, c'est reconnaître que des énergies, des savoirs faire existent sur ces territoires, que les quartiers prioritaires sont également des territoires économiques parmi d'autres et que l'accès à la formation doit être largement consolidé.

La question du développement économique du quartier a d'ailleurs été très souvent un volet peu travaillé du CUCS alors que l'emploi est un véritable vecteur d'intégration sociale. A cet effet, l'agglomération poursuit comme objectif, dans le cadre du prochain Contrat de Ville, de développer une politique de l'emploi et de l'entrepreneuriat ambitieuse pour ce quartier.

Les enjeux transversaux, qui mettent en lien développement économique et emploi peuvent se résumer ainsi :

- Intégrer le quartier prioritaire dans la dynamique économique locale
- Assurer l'autonomie des publics par le développement économique et l'accompagnement à l'emploi
- Faire de l'économie un facteur d'attractivité pour le quartier de la politique de la ville

ENJEU N° 1 :

Développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
1.1. Faciliter l'implantation d'entreprises dans le quartier et encourager le maintien, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat	Renforcer les implantations commerciales et favoriser l'artisanat	- Mobilisation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie
	Exploiter les locaux en pied d'immeubles	- Travail à mener avec Habitat 70
1.2. Soutenir la création d'activité et l'accompagnement des porteurs issus du quartier	Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun (ADIE, Boutique de Gestion,...)	- Promotion de l'offre de services avec des interventions au cœur du quartier des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises - Mobiliser l'accompagnement NACRE au profit des demandeurs d'emploi des quartiers politiques de la ville
	Améliorer le repérage, l'incitation et l'orientation des potentiels créateurs d'entreprises	- Identification d'un interlocuteur dédié au sein du quartier
	Favoriser les rapprochements entre les acteurs de la création d'entreprises et les habitants du quartier	- Formation spécifique des agents, modalités d'intervention adaptées,...
	Valoriser des parcours de réussite	
	Développer l'économie sociale et solidaire dans le quartier	
	Soutenir le développement de l'activité économique des femmes du quartier	- Développement d'un programme d'aide à la création d'entreprises pour les femmes, prenant appui sur le fonds de garantie pour l'initiative des femmes

Leviers et ressources mobilisables

DIRECTTE, Caisse des Dépôts et Consignation, Agence Régionale pour le Développement Economique, Chambres consulaires, bailleurs, CAV, Ville, dispositif d'aide à l'accès à l'emploi NACRE, Réseau de développeurs économiques départemental, Boutique de Gestion de Franche Comté, Haute-Saône Initiative, France Active, ADIE, Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire, SIAE

ENJEU N° 2 :

Favoriser l'accès à une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>2.1. Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans le quartier, notamment des jeunes</p>	<p>Renforcer l'accès à l'information sur les formations et les aides à l'emploi</p>	
	<p>Poursuivre le travail de partenariat entre les différents acteurs du champ de la formation et de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Chambres consulaires, CFA, Education nationale, les entreprises, la Région et la DIRECCTE)</p>	<p>- Instance de coordination</p>
	<p>Promouvoir et sensibiliser les entreprises à l'apprentissage par les réseaux de développeurs de l'apprentissage, mobiliser les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)</p>	<p>- Repérage d'offres d'emploi non pourvues proches géographiquement des quartiers pour négocier une requalification en offre "alternance" sur des métiers correspondants aux profils des viviers ZUS des opérateurs du SPE</p> <p>- Tenue d'opérations de communication et de sensibilisation auprès des employeurs sur les discriminations et la situation des populations des QPV</p>
	<p>Favoriser l'accès des habitants du quartier aux formations d'adaptation pour permettre aux personnes les plus éloignées du marché du travail de maîtriser les pré-requis nécessaires aux emplois</p>	<p>- Ateliers de redynamisation</p>
	<p>Permettre la validation des compétences acquises par les jeunes à travers le parcours de formation mis en œuvre dans le cadre des emplois d'avenir et de la Garantie Jeunes</p>	

Leviers et ressources mobilisables

Contrats d'apprentissage (CFA), contrats de professionnalisation, offre de formation régionale (SPRF), chambres consulaires, offres de services de Pôle Emploi, OPCA, offres de services de la Mission locale, entreprises, dispositif Garantie jeunes, service civique, programme opérationnel régional 2014-2020 FEDER-FSE

ENJEU N° 3 :

Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>3.1. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi (Mission locale, Pôle emploi) et dans l'emploi (offre en matière d'Insertion par l'Activité Economique)</p>	<p>Poursuivre le travail de partenariat entre les différents acteurs du champ de la formation et de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Chambres consulaires, CFA, Education nationale, les entreprises, la Région et la DIRECCTE)</p>	
	<p>Faciliter le repérage des publics en s'appuyant sur les acteurs de proximité</p>	
	<p>Développer l'offre d'Insertion par l'Activité Economique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réflexion autour du développement d'un garage associatif (« self-garage »), d'une auto-école solidaire
	<p>Renforcer l'accompagnement des résidents du quartier par la ML</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Priorisation des jeunes résidant dans le quartier pour la signature des CIVIS - Priorisation des jeunes résidant en dans le quartier sur le dispositif Garantie Jeunes. - Priorisation des jeunes résidant dans le quartier dans les entrées sur le dispositif "emplois d'avenir" et CUI - Mobilisation des actions de parrainage à la fois pour les jeunes non qualifiés (ML) et pour les plus qualifiés (réseaux associatifs) - Financement d'actions spécifiques : prévention des discriminations de genre et des retraits précoces du marché du travail

	Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de mobilisation et d'adaptation des aides et des prestations au regard des besoins du territoire - Mise en œuvre d'actions pour favoriser le recrutement de résidents des quartiers prioritaires par les entreprises, en lien avec les acteurs économiques des territoires, notamment dans la mise en œuvre des emplois francs, contrats de génération et emplois d'avenir
	Renforcer et adapter les moyens et les services de Cap Emploi aux besoins des QPV	
3.2. Lever les freins à l'emploi : mobilité, maîtrise de la langue, handicap, garde d'enfants,... <i>(thème transversal)</i>	Mettre en œuvre des actions partenariales notamment avec le Conseil Départemental et CCAS, permettant un accompagnement global et la levée des freins à l'emploi des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires	
3.3. Accompagner la mise en œuvre de clauses d'insertion	Développer les clauses d'insertion dans les marchés de travaux et services (hôpital, collèges, lycées,...)	- Actions avec le facilitateur ADCH
3.4. Prévenir les discriminations à l'embauche	Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions	

Leviers et ressources mobilisables

CAV, Ville, DIRECCTE, Education Nationale, Conseil Départemental, Chambres consulaires, CFA, offre de services de Pôle emploi et de la Mission locale adaptée aux besoins des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, entreprises, associations de proximité, emplois aidés et dispositifs d'aide à l'emploi (emplois d'avenir, CUI-CAE, CUI-CIE, contrats d'autonomie, contrats de génération), outils d'insertion par l'activité économique (Noveo, Friplav,...), facilitateur clauses d'insertion en cours de développement sur le bassin de Vesoul, parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat (PACTE) , parrainages, contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), garantie jeune, ADCH, programme opérationnel national FSE 2014-2020

V-3 – PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

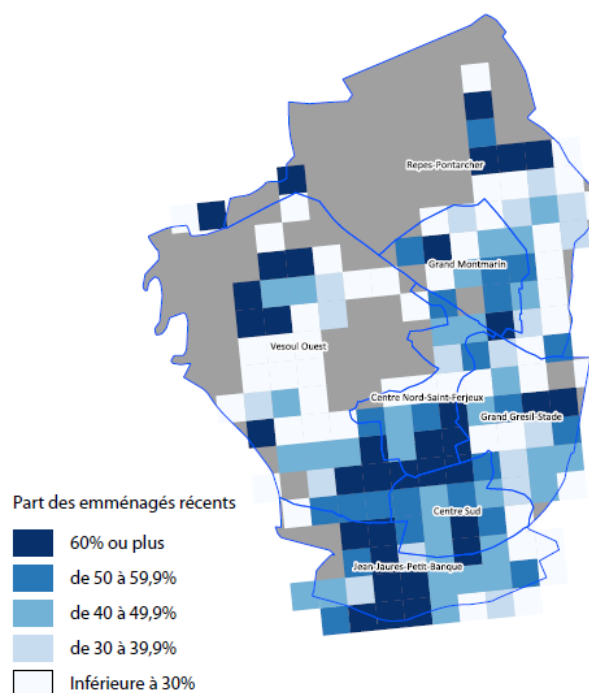
▪ LES FAITS MARQUANTS DU DIAGNOSTIC

❖ Des dynamiques de peuplement spécifiques

- Une partie de la population du quartier est captive, une autre partie se renouvelle de façon importante: une mobilité résidentielle moindre sur le secteur des Rêpes, alors qu'elle est plus importante sur le secteur Montmarin

Les emménagés récents (depuis moins de 5 ans)
données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas



* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

- L'évolution du peuplement permet d'appréhender la question de la mixité sociale : l'arrivée de nouveaux arrivants semble renforcer le profil des quartiers et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. De façon générale, le quartier prioritaire d'habitat social conserve ainsi leur vocation sociale en attirant (dans une proportion supérieure à celle observée globalement) des familles avec enfants (en particulier des monoparents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une sur-représentation des bas niveaux de formation).

- **Le PRU a certes entraîné des mouvements résidentiels importants, notamment vers le centre historique, mais des freins au développement de la mixité sociale persistent:** une faible dynamique du marché du logement limite les opportunités de diversification urbaine ; une population paupérisée, précarisée et captive du logement social qui ne peut pas prétendre à un parcours résidentiel
- **L'attractivité du quartier semble être le principal levier pour favoriser l'implantation de différentes catégories de population**
- **Sur le quartier, un risque accru de sur ou sous-peuplement des logements associé à une moindre mobilité résidentielle des locataires** (vers le parc privé ou au sein même du parc social) lorsque leurs besoins en logements évoluent (agrandissement de la famille, départ des enfants, séparations) : à Vesoul, environ 370 ménages sont en situation de surpeuplement, soit 4,5% des ménages. Les couples et les mono parents avec deux enfants ou plus sont les plus touchés. Sur l'Iris Grand Montmarin, ce taux est le plus marqué avec un risque 2,5 fois plus important d'observer des ménages en surpeuplement qu'à l'échelle de la ville. A noter que le surpeuplement est une des composantes du mal logement
- **Des parcours résidentiels en dent de scie :** des ménages à faibles revenus qui sortent du parc social pour intégrer le parc privé du fait de loyers attractifs. Les difficultés pour ces ménages à assumer des charges conséquentes entraînent des « retours » dans le parc social
- **Des jeunes moins armés pour accéder à l'autonomie dans le logement, notamment les jeunes hommes :** lien familial, mobilité, manque de « débrouillardise »,...

❖ **Un quartier dont le cadre de vie souffre toujours d'un manque d'attractivité**

- **Une transformation urbaine bien engagée dans le cadre du PRU, mais qui nécessite d'être poursuivie :** certains logements n'ont pas fait l'objet de réhabilitations ; la persistance de logements vétustes, avec notamment des problèmes d'isolation phonique susceptibles de générer des conflits de voisinage
- **Des aménagements urbains qui ne tiennent pas toujours compte de l'usage des espaces par les habitants :** une clarification des usages et des fonctions des espaces publics/espaces privés à renforcer. Ex : des passages dangereux dans l'accès aux établissements scolaires (déplacements piétonniers), des problèmes de stationnement (les professeurs du collège Belin occupent des places de stationnements résidentiels)
- **Une ouverture du quartier et une intégration urbaine dans l'environnement à parfaire :** une coupure physique importante entre le quartier et le centre ville (RN19), un quartier replié sur lui-même, un sentiment de non appartenance au reste de la ville
- **Un maillage conséquent d'équipements publics et de services**

- **Une fonction principalement résidentielle** : peu d'entreprises implantées au sein du quartier, le peu de potentiel de développement et de diversification du tissu commercial
 - **Un quartier plutôt bien desservi par le réseau de transport public**
 - **Un manque de porosité entre les secteurs Rêpes et Montmarin**, du fait d'une frontière physique (route de Saint-Loup) et « psychologique » (l'histoire particulière et l'identité des quartiers)
 - **L'Espace Villon**, équipement structurant du quartier, mériterait d'être rénové pour faciliter l'ouverture et l'intégration du quartier et favoriser les échanges
 - **L'absence d'espaces publics et de lieux favorisant le lien social** : dans le cadre de la réhabilitation du quartier, la démolition d'une aire de jeux où de nombreuses mères se réunissaient avec les enfants
 - **Des points noirs nécessitant une vigilance particulière et une intervention proactive** : dépôts sauvages de déchets ménagers dans certains passages, rassemblements de jeunes autour de la place commerçante de Montmarin,...
 - **Une présence policière insuffisante sur le quartier** : l'absence de commissariat sur le quartier le déploiement de la vidéo-protection qui pose des difficultés sur le quartier
- **ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PILIER « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »**

ENJEU N° 1 :

Favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
1.1. Développer et diversifier l'offre de logements	Rééquilibrer l'offre de logements entre les communes de l'agglomération (orientations du PLH)	- Cf orientations stratégiques 2.1
1.2. Proposer une stratégie de peuplement concertée	Travailler à la réalisation d'une convention « politiques de peuplement /logement » annexée au contrat de ville d'ici la fin de l'année 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse objective des dynamiques de peuplement et notamment les effets réels de ségrégation - Définition des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements aidés - Définition des critères d'attributions pour ne pas renforcer les difficultés du quartier lors des commissions d'attributions

Leviers et ressources mobilisables

Bailleurs, Ville, CAV, Etat, réservataires, PLU intercommunal, ANRU régional (à mobiliser), convention de peuplement (à construire)

ENJEU N°2 :

Améliorer le cadre de vie et l'habitat

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
<p>2.1. Poursuivre les interventions sur les immeubles et logements existants</p>	<p>Poursuivre les opérations de démolition / reconstitution de logements sociaux</p>	<p>- Démolition de 40 logements situés cours Rabelais et reconstruction sur site de 18 logements, de 19 logements hors site et par l'acquisition d'un bâtiment de 4 logements (travaux engagés) - Démolition en priorité de la tour 2 cour Montaigne (71 logements) et dans un second temps la démolition de la barre 7 à 12 cours Montaigne (107 logements) et reconstitution d'une offre nouvelle de logements hors du quartier</p>
	<p>Poursuivre les réhabilitations thermiques dans les logements sociaux</p>	<p>- Création d'une chaufferie bois</p>
	<p>Poursuivre les opérations de résidentialisation (privatisation des rez-de-chaussée avec espaces verts par exemple)</p>	
	<p>Réaliser une charte d'engagement réciproque entre l'Etat, la commune, l'agglomération et les organismes HLM, assurant un socle d'engagements de qualité de service</p>	
<p>2.2. Améliorer la qualité des espaces publics et leurs usages</p>	<p>Elaborer un schéma d'aménagement des espaces publics sur le quartier</p>	<p>- Etude CAUE sur le cœur du Montmarin</p>
<p>2.3. Améliorer la tranquillité, la sécurité et la gestion du quartier</p>	<p>Sensibiliser et prévenir les habitants pour maintenir le quartier propre</p>	<p>- Campagne de sensibilisation</p>
	<p>Poursuivre le travail partenarial engagé en matière de tranquillité dans le cadre du CLSPD</p>	<p>- Mise en place d'un schéma de tranquillité publique prévu dans le cadre des futures stratégies territoriales de prévention de la délinquance et prévoir sa déclinaison pour le quartier</p>

	Déployer la vidéo-surveillance sur le quartier	
	Renforcer et adapter l'action des services de police dans le quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des agents dans leurs prises de fonctions en améliorant la connaissance du quartier - Agents de tranquillité de la Police Municipale
	Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes	- Interventions de délégué à la cohésion police-population et d'intervenants sociaux
	Poursuivre la médiation sociale de proximité	- Adulte relais

Leviers et ressources mobilisables

Bailleurs, Ville, CAV, Police Nationale, ANRU (à mobiliser), Education nationale, associations, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, charte d'engagement réciproque entre l'Etat, la ville et le bailleur (à construire), Conseil Citoyens

ENJEU N°3 :

Favoriser l'ouverture et l'intégration du quartier et diversifier ses fonctions

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions
2.1. Poursuivre le désenclavement du quartier pour l'ouvrir sur l'extérieur et favoriser l'accès des habitants aux services et équipements publics de proximité	Désenclaver le quartier par des liaisons douces (piétonnières, cyclables)	- Redéfinir le statut de la Rue Edouard Belin - Intégrer le quartier à la coulée vers le centre ville
	Aménager des espaces publics favorisant le lien social	
	Renforcer les grands équipements du quartier, notamment l'Espace Villon	- Réhabilitation des locaux
	Développer des événements/manifestations sur le quartier pour l'ouvrir au reste de l'agglomération	- Exemple du Marché de Noël des Rêpes
	Moderniser les places commerçantes	- Place de Montmarin
2.2. Favoriser la mobilité des personnes habitant ou pratiquant le quartier (thème transversal)	Mobiliser des moyens pour le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants du quartier	
	Favoriser les interventions hors les murs lorsque les situations le nécessitent	

Leviers et ressources mobilisables

Ville, CAV, Etat, bailleurs, Epareca, PLU intercommunal, Conseil Citoyens

V.4 - LA PRISE EN CONSIDERATION DES ENJEUX TRANSVERSAUX

Face au risque de cloisonnement des acteurs et des dispositifs induit par les modes d'organisation sectoriels, plusieurs enjeux transversaux ont été définis. Principes intangibles qui doivent guider l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville, ils nécessitent une attention particulière dans chacun des 3 piliers et doivent y être prises en compte de façon privilégiée.

Les groupes de travail thématiques ont intégré les axes transversaux lors de l'élaboration du cadre stratégique et opérationnel. Concrètement, cette prise en compte se traduit dans les pistes d'actions.

- **La promotion de la jeunesse**

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse des quartiers doit faire l'objet d'une attention particulière. Les jeunes de moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les quartiers politiques de la ville. Ils sont par ailleurs bien souvent les premières victimes des inégalités sociales : réussite scolaire, accès au logement autonome, discrimination à l'embauche, ...

Le Contrat de Ville prendra en compte la transversalité de la thématique jeunesse dans ses trois piliers. Pour cela, il s'attachera à la fois à :

- accompagner les jeunes dans leurs fragilités / difficultés : appui dans l'accès au logement autonome, soutien de politiques de santé/accès aux soins adaptées à des risques spécifiques à la population jeune (MST, suicide, addictions, ...), prévention de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement renforcé vers l'emploi, ...
- s'appuyer sur les jeunes comme population ressource pour l'agglomération : favoriser la mobilité, susciter leur intérêt pour la culture, le sport et les loisirs, accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité, valoriser les parcours d'excellence, ...

De façon plus générale, le Contrat de Ville s'attachera à intégrer les 4 axes de travail proposés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour de la question de la jeunesse :

- le renforcement de l'information à destination de la jeunesse, pour les aider à réaliser leurs aspirations et les accompagner à devenir des membres actifs de la société.
- la mobilité des jeunes pour lutter contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, la culture, un projet, une activité), mais également à la mobilité géographique, européenne et internationale, c'est-à-dire à la mobilité des jeunes en dehors de « leur territoire » (projets permettant le décrochage des quartiers, programmes d'échanges, chantiers internationaux, ...).

- l'engagement des jeunes pourra également être recherché à travers notamment le renforcement du volontariat ou du service civique. Les engagements dans les associations, dans un cadre politique, dans le sport, dans la culture ou dans des actions humanitaires et sociales, seront également valorisés.
 - Enfin, dans l'animation du Contrat de Ville, la participation de la jeunesse devra être recherchée, en particulier au sein des conseils citoyens.
- **Les égalités hommes-femmes**

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte parfois marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, ou les préjugés persistants.

Cela nécessite la mise en place d'une **approche intégrée de l'égalité femmes - hommes** dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat peut permettre d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

Celles-ci doivent irriguer l'ensemble des plans d'actions dans les 3 piliers du contrat, notamment :

- Des actions visant à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat pour les femmes des quartiers : problèmes de mobilité, de formation (notamment maîtrise de la langue), d'accompagnement à la création d'activité... Dans ce champ, la question du développement des modes de garde adaptés aux besoins des femmes est essentielle pour faciliter leurs démarches d'insertion, notamment professionnelle.
- Des actions visant à renforcer l'accès au droit des femmes et l'accompagnement des victimes de violences, que ce soit au plan administratif, psychologique, pénal, ou dans les processus de décohabitation / relogement / réinsertion.
- Des actions visant à promouvoir l'égalité femmes - hommes dans les quartiers, notamment auprès de la jeunesse.
- Des actions permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public et à lutter contre l'isolement (comme les « marches exploratoires » dans les quartiers).
- Des actions visant à favoriser l'accès des femmes à la culture, aux sports et aux loisirs, en assurant la mixité sociale des dispositifs. C'est notamment vrai dans la pratique sportive des jeunes filles, qui nécessite d'être encouragée et soutenue...

La mise en place de données sexuées et leur analyse permettra d'évaluer l'évolution des conditions d'exercice réel de l'égalité femmes - hommes dans les quartiers.

- **La lutte contre les discriminations**

La lutte contre les discriminations est une des thématiques transversales du Contrat de Ville 2015-2020. Comme le relève l'ONZUS (source : rapport ONZUS 2012), un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant en ZUS déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Les habitants des quartiers prioritaires subissent notamment des discriminations concernant leur origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence, qui se manifestent

dans l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, ou encore l'accès aux biens et aux services.

Pour prendre en compte la lutte contre les discriminations, le Contrat de Ville pourra s'attacher à la fois à :

- Mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;
- Travailler sur ce thème avec les habitants des quartiers et les conseils citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Pour cela, **le Contrat de Ville devra prévoir la conception d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)**. Celui-ci regroupera des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Le PTLCD visera plusieurs critères discriminants, dont au moins celui de l'origine. Calé sur la durée du Contrat de Ville, il portera ses différentes thématiques diverses (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et cherchera à prévenir et réduire les facteurs de risques de discriminations auprès de l'ensemble des structures et concernés.

D'autres actions pourront être soutenues sur des thèmes permettant d'aborder les discriminations, comme la lutte contre le racisme, contre le sexisme, ou encore l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires de la politique de la ville.

▪ Les valeurs républicaines et la citoyenneté

Suite aux attentats du 7 au 9 janvier 2015 à Paris, le Gouvernement et les associations d'élus ont pris des mesures qui concernent les quartiers dit « sensibles », notamment pour prévenir le basculement de personnes des quartiers dans la radicalité religieuse et repenser les politiques de peuplement.

Plusieurs leviers d'action présents dans le contrat de ville permettront d'œuvrer pour un mieux-être social en appui des valeurs républicaines et de la citoyenneté. Le premier consiste nécessairement à engager une politique du peuplement volontariste à l'échelle de l'agglomération. Le deuxième concerne le développement économique des quartiers alors que le troisième doit porter sur un accompagnement renforcé des jeunes. Le quatrième levier est le service civique universel. Enfin, la création de la réserve citoyenne permettra à tous les français - jeunes et moins jeunes d'ailleurs - qui le souhaitent, de s'engager pleinement au service de la République. Les acteurs des mouvements d'éducation populaire et du tissu associatif y auront une place essentielle.

Par ailleurs, l'École aura un rôle primordial à assurer : des mesures pour une grande mobilisation de celle-ci pour les valeurs de la république seront déclinées dans écoles et établissements dans les quartiers : transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures.

En construisant et en faisant vivre l'outil contrat de ville, il s'agira de défendre l'idéal républicain et les institutions laïques, expressions de tolérance et de fraternité.

VI- CONTRIBUTION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT

VI.1 – LA MOBILISATION DES PARTENAIRES

La mobilisation des partenaires du contrat de ville et sa réussite passent par la mise en œuvre :

- des outils techniques, humains et financiers de droit commun de chacun d'eux,
- d'outils opérationnels spécifiques, le cas échéant expérimentaux et territorialisés,
- de crédits spécifiques de la politique de la ville.

La description précise et les engagements correspondants de chaque partenaire, de ces outils opérationnels sera réalisés dans un second temps, au moment des fiches actions.

L'engagement financier des partenaires fera l'objet d'un tableau financier qui permettra de consolider les apports de chacun d'entre eux.

Il est indispensable cependant, à ce stade de poser les principes de la mobilisation des partenaires au regard des orientations stratégiques et objectifs opérationnels.

Cette mobilisation des partenaires sera d'autant plus efficace qu'elle prendra place dans une stratégie d'intervention publique cohérente, transversale et collectivement arrêtée.

▪ Mobilisation des outils et financements de droit commun

La logique du contrat de ville est celle d'une mobilisation collective et concertée des partenaires pour renverser les phénomènes de décrochage des quartiers.

Il importe donc que chaque partenaire s'engage, en fonction de ses compétences, à mobiliser ses services et ingénierie, ses outils et financements de droit commun afin de mettre en œuvre leurs actions et politiques publiques dans le quartier au bénéfice de leurs habitants.

▪ Financement spécifiques à la politique de la ville

Cette partie sera étayée dans un second temps par le biais des fiches actions, toutefois il apparaît que les crédits de droit commun mentionnés ci-dessus, reste insuffisant à financer des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

C'est pourquoi les partenaires pourront mobiliser des crédits dédiés au présent contrat : Etat, département, Ville, CAV

Le contrat de Plan Etat Région intégrera une dimension « politique de la ville ».

Les crédits européens FEDER/FSE auront pour vocation à financer les actions menées dans le cadre de la politique de la ville principalement au titre de l'axe urbain. En cohérence avec les actions prévues dans le programme opérationnel et dans la stratégie du pôle métropolitain Centre Franche Comté qui le met en œuvre, il soutiendra prioritairement des opérations structurantes de réaménagement durable des quartiers (réhabilitation des quartiers, aménagement d'espaces publics, équipements et services de proximité, ainsi que de développement économique et social.

VI.2 - CADRE D'INTERVENTION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT CADRE

REGION FRANCHE-COMTE

La Région prévoit d'intervenir auprès des quartiers prioritaires politiques de la ville, comme suit :

A/ Valorisation des politiques de droit commun :

* Formation Tout au Long de la Vie :

La Région oriente ses dispositifs de « formation professionnelle tout au long de la vie » en direction des demandeurs d'emploi peu ou non qualifiés. Ainsi, elle permet l'accès des publics ressortissants des quartiers prioritaires, non seulement à l'acquisition des connaissances et compétences de base : maîtrise du langage, de l'écriture, du calcul, des outils de communication...mais aussi de l'engagement dans un parcours professionnalisant visant l'accès à un premier niveau de qualification.

Par sa nouvelle compétence en matière d'orientation professionnelle, la Région entend veiller à la mise en œuvre de l'égal accès à l'information, à l'orientation et à l'accompagnement professionnel sur tout le territoire régional, ainsi qu'à l'adaptation de réponses adaptées en faveur des publics en décrochage scolaire.

* Culture-Jeunesse-sport et Vie Associative :

Sur les politiques Culture Sports Jeunesse et Vie Associative, la Région entend favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour le plus grand nombre. Ainsi, la Région soutient au titre de la culture, les associations pour leurs actions de créations artistiques, dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma, du livre ou des arts plastiques. En ce qui concerne le sport, les actions d'intérêt régional, portées par les ligues ou comités régionaux se déclinent sur tout le territoire, avec un possible soutien de la Région. Pour la politique jeunesse, la Région lance un appel à projet annuel ouvert aux associations jeunesse et éducation populaire.

Enfin, la Région s'engage dans la mise en place d'un réseau régional de l'accompagnement associatif, avec une offre de soutien par le Dispositif Local d'Accompagnement, et des outils de financement gérés par Franche-Comté Active. Toutes les associations de la Région ont accès à ces dispositifs, pris en charge en partie par le Conseil Régional

*Economie Solidaire et Sociale :

L'Economie Sociale et Solidaire est une composante à part entière de l'économie régionale. La Région a adopté le Plan d'Action pour l'ESS comme déclinaison opérationnelle de la Stratégie Régionale de Développement Economique (SRDE 2012 - 2020). Ce plan décline 4 axes prioritaires d'intervention et les actions financées ou

cofinancées par la Région. Ces actions ne sont pas fléchées par territoire et peuvent concerner des Contrats de Ville : entreprises de l'ESS (apporter des réponses structurées aux enjeux spécifiques de l'ESS), filières (diversifier et consolider les filières de l'ESS), territoires (favoriser l'innovation sociale dans les territoires), gouvernance (développer l'animation et la coopération entre les différents réseaux).

*** Aménagement du Territoire et Efficacité Energétique :**

La Politique Territoriale permet d'intervenir, dans le cadre de la contractualisation avec les territoires (dispositifs équipements structurants de services et aménagements urbains autour de secteurs d'intérêt régional) ; et via le dispositif urbanisme durable (études préalables, espaces dégradés, quartiers durables).

La politique de l'Efficacité Energétique porte l'essentiel de son effort sur l'efficacité énergétique des bâtiments. Quatre axes de réussite structurent l'action régionale dans l'objectif de mutualiser les moyens techniques et financiers en vue de massifier les opérations de rénovation thermique du bâti existant au niveau bâtiment basse consommation (BBC) Effinergie® rénovation. Le programme Effilogis, initié par la Région en partenariat avec l'ADEME, est le socle opérationnel ; il accompagne les maîtres d'ouvrage - particuliers, collectivités et bailleurs sociaux - au niveau technique et financier.

B/ Rénovation urbaine sur les quartiers ANRU :

Pour les 22 quartiers bénéficiant de FEDER, répartition de l'enveloppe des 10 M€ comme suit :

- Pas de crédits pour les 2 quartiers d'intérêt national (« Planoise » à Besançon et « Petite Hollande » à Montbéliard),
- 5M€ pour les 5 quartiers d'intérêt régional (Le Grette-Cité Brulard à Besançon, les Résidences-Le Mont à Belfort, les Graviers-Evoironnes à Sochaux, les Mesnils Pasteur à Dole, le Montmarin à Vesoul),
- Pour les 15 quartiers prioritaires de la politique de la ville, une enveloppe régionale de 5M€.

* Pour les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville en dehors des pôles métropolitains et donc ne bénéficiant pas de FEDER : abondement compensatrice de la Région de 1M€.

C/ En tant qu'autorité de gestion des fonds européens :

Pour l'Axe Urbain (axe 5) du FEDER sur l'ensemble des quartiers prioritaires situé au sein des 2 pôles métropolitains (le pôle métropolitain Centre Franche-Comté et le futur pôle métropolitain de l'Aire Urbaine). Il s'agit de l'Objectif 5.2 « Augmenter la qualité du cadre de vie dans les quartiers prioritaires » avec une enveloppe de 12 Millions d'euros. Les axes sectoriels du FEDER que constituent la compétitivité des PME (axe 1), les usages des TIC (axe 2), et la rénovation énergétique des logements sociaux (axe 3) pourront aussi être sollicités, ainsi que le programme FSE formation (axe 4).

CONSEIL DEPARTEMENTAL

L'intervention du Département sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville s'inscrit dans le projet stratégique Haute-Saône 2020, destiné à accompagner les habitants au quotidien, à équilibrer les territoires et construire de nouvelles proximités et enfin, valoriser les savoirs faire.

Elle prend également en compte la convention d'objectifs entre le Ministère de la ville et l'Association des Départements de France mobilisant le droit commun et luttant contre l'exclusion et les inégalités territoriales.

Elle se décline comme suit :

I - Mise en œuvre du droit commun

1) Dans le domaine de la Solidarité et de la Santé publique :

Chef de file de l'action sociale, le Département organise sur la Haute Saône la réponse aux besoins sociaux et médico- sociaux dans le cadre de ses schémas et impulse des mises en synergie entre les divers intervenants.

Il mobilise ses prestations sociales tant financières que d'interventions sociales ou médicales, notamment en direction des publics les plus fragiles, afin de les aider à développer ou retrouver une autonomie de vie. Il verse des prestations et allocations aux familles, enfants, adultes, personnes âgées et handicapées pour sécuriser leurs conditions matérielles, sociales et leur parcours de vie.

Sur le champ de l'insertion, il participe au développement des compétences socio professionnelles des bénéficiaires du RSA et au maintien du lien social. Il contribue à leur accès au marché du travail en activant contrats aidés ou clauses d'insertion dans les marchés publics. Il peut mobiliser les crédits FSE gérés par délégation, en particulier sur l'accompagnement social et le soutien aux structures d'insertion.

Au plus près des quartiers, ses personnels sociaux proposent des prestations d'accompagnement social ciblées sur l'accès aux droits, la prévention des exclusions, le soutien à la fonction parentale et la protection des personnes. La Protection maternelle et infantile s'attache, quant à elle, à une prévention très précoce de la santé physique et psychique des enfants.

Ces prestations de droit commun trouvent une résonance particulière sur les quartiers sensibles, notamment par une présence accrue de service public et de services au public sur ces territoires : plusieurs centres médico-sociaux sont implantés dans ou à proximité de ces quartiers dont certains bénéficient de la présence d'éducateurs de rue. Un soutien financier est apporté aux structures sociales implantées localement tels les centres socioculturels ou les associations œuvrant dans le champ de la prévention.

2) Dans le domaine de la jeunesse :

Le Département est particulièrement sensible à la jeunesse haut-saônoise : actuellement plusieurs politiques volontaristes sont proposées pour favoriser l'accès à la formation, l'offre de service péri et extrascolaire, culturel, sportif et de loisirs. On peut citer l'allocation départementale étudiant, les bourses d'étude et de transport ou l'opération « 1000 semaines de vacances », autant de dispositifs qui dépassent le champ de compétences obligatoires de la collectivité.

Les dernières politiques mises en place développent la promotion du manger bio/ manger local dans les collèges, le soutien à la création d'un pôle universitaire et début 2015, avec l'adoption du Pack jeunes complétant le panel des aides sur l'accès au permis B ou au premier logement, donnent ainsi aux jeunes des clés de réussite pour l'avenir.

3) Dans le domaine du logement :

Déléataire des aides à la pierre, le Département cible sa politique sur les thématiques suivantes :

- la lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » ;
- la requalification et adaptabilité du parc privé ;
- le développement du parc locatif social (bailleurs sociaux) dont l'offre pour des publics spécifiques ;
- le traitement des îlots d'habitat dégradé.

Dans ce cadre, le Département assure le soutien aux acteurs du logement et aux programmes d'animation et d'études concernant l'habitat, ainsi que la gestion déléguée des crédits d'aides à la pierre de l'Etat et l'ANAH pour la création - réhabilitation de logements, complétées d'aide de la Collectivité. Enfin, il anime le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et propose des aides à l'accès ou au maintien dans le logement par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

II - Actions spécifiques

Le Département porte une attention particulière aux habitants des quartiers Politique de la ville compte tenu de la prévalence sur ces territoires de facteurs de précarité.

En complément de son intervention de droit commun et de sa participation aux diverses instances de coordination Politique de la ville, il souhaite donc intervenir spécifiquement, comme il l'a fait au cours du précédent contrat de ville 2007-2014, en contractualisant

avec chacune des communes concernées sur des axes qu'il définit comme prioritaires en fonction de ses compétences dans le domaine social :

L'insertion sociale ou socioprofessionnelle de publics en difficulté non pris en compte dans le programme départemental d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Le soutien aux enfants et adolescents sur les quartiers (lieux d'accueil pour enfants, actions de parentalité, chantiers jeunes 16-21 ans, ...) dans une visée éducative.

Les orientations et crédits pour ces actions sont définis annuellement par l'Assemblée et font l'objet d'une coordination avec les Villes (ou la communauté d'agglomération pour Vesoul) pour déterminer les actions à retenir vu leur intérêt pour le quartier.

L'accord est matérialisé pour une convention annuelle entre la Ville et le Conseil départemental fixant les actions et la répartition de la dotation réservée aux quartiers.

HABITAT 70



CONTRAT DE VILLE

**PROJET D' ACTIONS
HABITAT 70**

**QUARTIER MONTMARIN - RÊPES
VESOUL**

02 juin 2015

A – CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

1 - OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU MONTMARIN

1.1. - L'ETAT D'AVANCEMENT A LA FIN DE L'ANNEE 2014

La première démolition de 56 logements a été réalisée en 2009.

Sur le « cœur de projet », quatre opérations de réhabilitation ont été engagées :

- Pour la première, 7 à 12 cours Montaigne, l'objectif était de ramener des éléments de confort pour les locataires tout en limitant le coût des travaux, de manière à envisager, à moyen terme, une nouvelle opération de démolition sur tout ou partie du bâtiment.
- Sur les trois autres bâtiments à réhabiliter, le programme initial de travaux s'est enrichi d'un volet lié à l'amélioration des performances énergétiques. Ces interventions plus lourdes doivent permettre d'atteindre le niveau de performance « Bâtiment Basse Consommation Rénovation » avec une consommation inférieure à 104 kWh/m²/an. Pour ce faire, des financements spécifiques complémentaires ont pu être mobilisés : Fonds FEDER et subvention régionale au titre d'appels à projet EFFILOGIS.

Ce sont ainsi 155 logements qui afficheront une étiquette énergétique de classe C après travaux :

- 1,2 cours Bellay / 13, 15 cours Montaigne
- 17 à 25 rue Edouard Belin
- 7 à 15 rue Edouard Belin et 3 à 7 rue Blaise Pascal.

Pour ce dernier bâtiment, le programme de réhabilitation intègre la création de balcons sur la façade arrière du bâtiment. La démolition des deux bâtiments cours Rabelais permettra de valoriser un peu plus cet aménagement en ouvrant des vues plus larges pour ces logements.

Le démarrage de ces 3 opérations a été donné par ordre de service en décembre 2014 et sont en cours de réalisation en 2015.

Les travaux de résidentialisation ont démarré au cours de l'année 2014 et portent sur les 3 réhabilitations mentionnées ci-dessus. Ils permettront de délimiter les espaces publics et les espaces privés. Les accès aux bâtiments seront renforcés et plus clairement identifiés (y compris en respectant la réglementation handicapé) et les zones de stationnement des véhicules seront revues.

La ville de Vesoul est également intervenue pour requalifier une zone de stationnement qui sera intégrée aux espaces privatifs des bâtiments après résidentialisation.

1.2. - LES INTERVENTIONS RESTANT A REALISER

La démolition de 40 logements situés cours Rabelais reste à engager. Elle sera compensée par la reconstruction sur site de 18 logements, de 19 logements hors site et par l'acquisition d'un bâtiment de 4 logements.

Pour ces 2 derniers programmes, l'acceptation du permis de construire est intervenue en novembre 2014 et les travaux ont été engagés en décembre 2014. Les mises en location des logements interviendront sur l'année 2016.

La démolition interviendra après ces 2 mises en service, de manière à proposer ces nouveaux logements aux résidents des deux bâtiments à démolir.

Au terme de la démolition des 40 logements, la Ville de Vesoul aura à mener une intervention sur les emprises libérées pour requalifier ces espaces. Une étude a été menée par le CAUE afin de définir le périmètre d'intervention et la nature des interventions.

2 – LES TRAVAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Dans cette dynamique, l'OPH a engagé un vaste programme de travaux sur les bâtiments situés hors zone ANRU de manière à équilibrer l'ensemble de ses interventions sur le quartier.

2.1. – QUARTIER DU MONTMARIN :

6 bâtiments pour un total de 306 logements ont fait l'objet d'une réhabilitation énergétique, permettant là aussi d'atteindre le niveau de performance « Bâtiment Basse Consommation Rénovation ».

Il reste à traiter la tour située 3 cours Montaigne, programmée en 2016, et le bâtiment situé 1, 2, 3, 4 cours François Villon dont le devenir est lié au renforcement ou au départ des associations utilisant les locaux. Ces interventions seront intégrées dans la prochaine période du plan de patrimoine 2015-2020.

Les autres bâtiments, cours Malherbe et 5 à 7 cours François Villon ont déjà fait l'objet de travaux importants y compris sur les façades, même si l'isolation thermique n'a pas été prise en compte à ce moment là.

Cette première opération de renouvellement urbain aura donc été réalisée dans sa globalité, avec une volonté forte d'enrichir le programme opérationnel initial, avec un volet énergétique sur les réhabilitations, une démolition complémentaire et des reconstructions sur site et hors site.

2.2. – QUARTIER DES REPES :

Un programme de travaux débutera en 2015. Celui-ci concernera 22 logements rue de la Pépinière prolongée, rue des sorbiers et rue des Prunus. Ces travaux porteront sur ;

Le clos couvert

- Remplacement des toitures compris désamiantage
- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries extérieures de la façade arrière

Les logements

- Réfection des plafonds des logements
- Installation d'un conduit feu par logement et démolition des conduits existants.
- Réfection des installations électriques

Coût opération : estimation 480 000 € TTC. Analyse des offres en cours.

Toujours sur le quartier des Rêpes, un programme de travaux débutera en 2016. Celui-ci concernera 50 logements rue des Géraniums. Le Programme des travaux est en cours de définition. Ceux-ci porteront sur ;

- Création chaufferie gaz pour chauffage et ECS
- ITE + changement et isolation des toitures

- Mise en sécurité des montées escaliers : désenfumage, réfection des gaines
- Réfection des entrées : porte de hall + interphonie
- Travaux dans les logements : à définir, intervention dans les pièces humides à l'étude
- Réagencement des caves (sécurité incendie)

Dans tous les cas, cette réhabilitation amènera le bâtiment en classe énergétique B (soit BBC rénovation).

Budget prévisionnel opération : estimation 1 500 000 € TTC

3 – POUR UN DEUXIEME ANRU

Dès lors, une deuxième opération de renouvellement urbain peut s'envisager, selon deux axes prioritaires :

- dédensification du quartier en programmant la démolition des bâtiments dont l'impact est le plus fort sur le quartier,
- consolidation des actions menées en matière de réduction des charges de chauffage et de maîtrise des coûts par la création d'une chaufferie bois.

A ce titre, seraient retenus :

- en priorité, la démolition de la tour 2 cours Montaigne,
- dans un deuxième temps, la démolition de la 'barre' 7 à 12 cours Montaigne.

3.1. - DEMOLITION DE LA TOUR 2 COURS MONTAIGNE

L'habitat vertical est encore mal vécu. Bien que représentant une consommation moindre de l'espace et assurant une accessibilité optimale grâce aux ascenseurs, la location des logements sur les tours est plus difficile.

Le vis-à-vis est important sur les deux façades principales. Les tours voisines ne sont qu'à quelques dizaines de mètres l'une de l'autre.

D'un point de vue technique, cette opération nécessitera le recours à des techniques de déconstruction spécifiques. Les surcoûts seront conséquents par rapport aux coûts constatés sur les opérations relatives aux bâtiments de moindre hauteur.

Seules quelques entreprises disposent de matériel de démolition pouvant atteindre cette hauteur. Pour les autres entreprises, cette démolition devra être réalisée avec du matériel léger acheminé sur le toit à l'aide d'une grue : mini pelle équipée d'un brise béton, chargeurs pouvant circuler sur les dalles, entre les murs béton des logements. Après démolition à l'aide de la mini pelle, les déblais devront être évacués à l'aide d'une grue.

Les étages inférieurs pourront être traités avec la technique traditionnelle dès lors que la hauteur devient compatible avec la capacité des pelles hydrauliques.

Des solutions alternatives de type foudroyage ne sont pas envisageables au regard de la proximité des bâtiments voisins et de la nécessité de conserver les parkings souterrains.

Compte tenu de coûts de démolition plus importants, cette opération ne pourrait s'envisager qu'en mobilisant des financements spécifiques. Ces bâtiments comportent 71 logements.

Les espaces libérés seront réservés à des aménagements de type espaces verts. Ils permettraient de valoriser les accès des deux tours restantes, de permettre la résidentialisation des abords et de créer un espace de transition entre les deux, dédiés aux habitants.

3.2. - DEMOLITION DE LA 'BARRE' MONTAIGNE

Compte tenu de la réhabilitation récente de ce bâtiment et des investissements apportés, cette démolition ne peut s'envisager que dans un second temps, à une échéance de l'ordre de 6 ans. Ce bâtiment comporte 107 logements.

Prolongement de la première opération ANRU, la démolition de la barre Montaigne permettra de faire sauter ce verrou visuel, visible depuis les entrées de la ville en provenance de Lure ou Luxeuil-les-Bains et donnera une nouvelle respiration au quartier.

3.3. - LA RECONSTITUTION D'UNE OFFRE NOUVELLE DE LOGEMENTS

Les espaces libérés par la première démolition n'autoriseront pas le développement d'une offre nouvelle sur site. La reconstitution d'une partie des logements pourra s'envisager sur 3 sites distincts.

Une première implantation serait envisagée sur le site de l'ancien groupe scolaire Picasso, situé à l'ouest du quartier derrière la zone pavillonnaire. Cet espace de plus d'un hectare doit être cédé à l'OPH après démolition par la ville de Vesoul des bâtiments existants.

Un second tiers pourrait concerner des logements en centre ville. La communauté d'agglomération de Vesoul a lancé un vaste programme de revitalisation du centre historique visant à réhabiliter l'habitat du centre ville et traiter plus particulièrement quelques îlots dégradés. L'OPH pourrait intervenir dans le cadre d'opération de curetage ou d'acquisition amélioration sur ces îlots.

En parallèle, des petites unités pourraient s'envisager à proximité du quartier Ribot où des espaces sont encore disponibles aujourd'hui. De plus, à la suite de la seconde démolition, une reconstruction sur site pourrait être programmée, en proposant un habitat de type intermédiaire ou R + 2, en lien direct avec la zone pavillonnaire située en contrebas, permettant de faire la transition avec l'habitat collectif des années 70. Cette nouvelle intervention viendra compléter et développer le programme de construction des 18 logements évoqué précédemment.

3.4. - TRAVAUX LIES A LA MAITRISE DES CHARGES – CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Les besoins en chauffage et eau chaude sont assurés sur le Montmarin par une chaufferie collective fonctionnant au gaz.

Les réhabilitations menées sur le quartier ont permis d'amener l'ensemble des bâtiments traités, dans le périmètre ANRU mais également en dehors de ce périmètre, au niveau BBC rénovation.

Nos actions ont donc été menées dans un premier temps sur la réduction des consommations d'énergie. Il ne sera plus possible à court ou moyen terme d'améliorer ce poste.

Le second levier consiste donc à réduire les coûts liés à l'énergie ou à minima, à les stabiliser dans le temps.

La mise en place d'une chaufferie bois doit permettre de répondre à ce second objectif, parce que le coût de ce combustible est plus stable dans le temps et également parce qu'il est à ce jour moins cher que le gaz. L'idée est de mobiliser la ressource locale abondante en exploitant les plaquettes forestières qui sont produites par le réseau des communes forestières de la Haute-Saône dans une démarche environnementale. Une étude de faisabilité a été menée en ce sens et valide l'opportunité de réaliser ce nouvel équipement.

L'étape suivante consiste à réfléchir sur le raccordement de bâtiments n'appartenant pas à l'OPH afin de constituer un réseau de chaleur et à ce titre, bénéficier d'un taux de TVA réduit qui permettra donc une réduction importante des coûts facturés aux locataires.

3.5. – AVANCEMENT DES ETUDES

- **Démolition 2 cours Montaigne**
APD : réalisé
Dossier de consultation des entreprises : avril 2015
- **Aménagement post démolition**
APD : mars 2015
- **Chaufferie bois**
Etude de faisabilité : janvier 2015
- **Cession terrain Picasso**
Convention signée en décembre

3.6. – ESTIMATIF COÛT D'OPERATION EN EUROS

3.6.1. - OPERATION DE DECONSTRUCTION

3.6.1.1. DEMOLITIONS

2 cours Montaigne : 71 logements

Travaux préparatoires :	25 000
Désamiantage :	400 000
Déconstruction :	520 000
Honoraires :	50 000
	995 000

7 à 11 cours Montaigne : 107 logements

Travaux préparatoires :	30 000
Désamiantage :	600 000
Déconstruction :	478 000
Honoraires :	54 000
	1 162 000

TOTAL 2 157 000

3.6.1.2. AMENAGEMENT POST DEMOLITION

2 cours Montaigne : 71 logements

Travaux :	492 000
Honoraires :	50 000
	542 000

7 à 11 cours Montaigne : 107 logements

Travaux :	257 500
Honoraires :	26 500
	284 000

TOTAL **826 000**

3.6.1.3. MODIFICATION DU RESEAU DE CHALEUR

2 cours Montaigne : 71 logements

Suppression sous-station :	25 000
Création réseau enterré :	50 000
Honoraires :	5 000
	80 000

7 à 11 cours Montaigne : 107 logements

Création réseau enterré :	87 000
Honoraires :	5 000
	92 000

TOTAL **172 000**

3.6.2. - OPERATION DE CONSTRUCTION

Hypothèses : reconstitution de l'offre un pour un.

3.6.2.1. AMENAGEMENT SITE ECOLE PICASSO

- Construction de 12 logements individuels :	1 500 000
- Aménagement de parcelles :	260 000
	1 760 000

3.6.2.2. CENTRE ANCIEN

- Acquisition-amélioration de logements en centre ancien dans le cadre du dispositif.
- Opération de curetage.

A DEFINIR
(selon résultats études)

3.6.2.3. CONSTRUCTION SUR LE QUARTIER DU MONTMARIN

- Ilot Ribot	
10 logements	1 300 000
- Cours Montaigne	
36 logements	4 338 000
	5 638 000
TOTAL TRAVAUX	7 398 000

3.6.3. – TRAVAUX LIES A LA MAITRISE DES CHARGES

3.6.3.1. CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

Travaux :	1 451 000
Honoraires 6 % :	87 000
	1 538 000

3.6.3.2. EXTENSION DU RESEAU

Travaux sur chaufferie,	
Augmentation puissance :	342 000
Extension réseau :	432 000
Raccordement 3 bâtiments :	90 000
Honoraires :	51 000
	915 000

TOTAL TRAVAUX 2 453 000

3.6.4. – OPERATION DE REHABILITATION

1, 2, 3, 4 cours François Villon

Travaux :	1 200 000
Honoraires 6 % :	72 000
	1 272 000

3 cours Montaigne

Travaux :	2 310 000
Honoraires 6 % :	138 000
	2 448 000

TOTAL TRAVAUX 3 720 000

3.6.5. - RECAPITULATIF

Opérations de déconstruction :	2 157 000
Aménagements post démolition :	826 000
Modification réseau de chaleur :	172 000
Construction :	7 398 000
Maîtrise des charges :	2 453 611
Réhabilitation :	3 720 000
	16 676 000

TOTAL GENERAL 16 676 000

4 – QUALITE DE SERVICE

La politique de qualité de service rendue aux locataires s'organise au travers de :

- Un service de proximité : L'agence de Vesoul, est située en cœur de quartier du Montmarin. Celle-ci compte une soixantaine de collaborateurs dont une quinzaine qui intervient directement sur le quartier Montmarin-Rêpes ;
 - o 12 agents de propretés
 - o 3 gardiens
 - o 1 agent de proximité
 - o 1 médiateur
- Des prestations multiservices : des contrats de service ont été signés avec des entreprises spécialisées afin de compléter les équipes de maintenance dont dispose l'OPH. En tant qu'action prioritaires de l'organisme, les prestations de propreté sont soumises à des contrôles réguliers.
- Un Centre Relation Clients (CRC) qui permet de centraliser, suivre et solutionner les demandes des locataires dans les meilleurs délais et de leur assurer un traitement homogène. Ce centre assure la réception de l'ensemble des appels entrant d'Habitat 70, renseigne et apporte les réponses aux demandes de premier niveau. Les réclamations sont enregistrées et un premier traitement est réalisé ou orienté vers l'interlocuteur approprié. Les locataires sont également informés des avancées de leurs demandes.
- En dehors des heures d'ouverture de l'agence, un système d'astreinte : ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 qui permet d'assurer la sécurité des locataires.
- Un système de communication : via un site internet et des informations papiers (lettres des locataires, livret d'accueil, affichage dans les halls...)

B – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

En sus des agents de l'Office travaillant sur le quartier, l'agence de Vesoul, conformément à la politique d'Habitat70, favorise le travail des structures d'insertion. L'association NOVEO est régulièrement sollicitée pour réaliser des remplacements de personnels dans le cadre des missions de propreté. Ces travaux s'effectuent par le biais de bons de commande dans le cadre d'un marché.

En 2014, en termes d'heures travaillées, cela représentait 13 037 heures soit 8.11 emplois.

Parallèlement, en cas de besoins en terme d'embauche sur des postes d'agents de propreté ou de proximité, Habitat 70 s'efforce d'orienter ses demandes auprès de NOVEO.

De même, l'agence de Vesoul prend régulièrement des stagiaires dans le cadre de différents parcours scolaires.

Enfin, Habitat 70 dispose de locaux associatifs en pied d'immeubles. Même si le potentiel est limité (un local vacant au 29/05/2015), ceux-ci sont immédiatement proposés à la relocation dès qu'ils se libèrent. Ceux-ci peuvent faciliter l'implantation d'une nouvelle activité dans le quartier.

VI.2 - CADRE D'INTERVENTION DES AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

ACADEMIE DE BESANCON



Le Recteur d'Académie, chancelier des Universités

Chargé du dossier : Jean-Marie RENAULT,
Inspecteur d'académie, DASEN du Doubs.

Contribution de l'éducation nationale à la politique de la Ville

Les nouveaux contrats de Ville s'élaborent au moment où se déploient les mesures liées à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Ces mesures visent, pour la France, à élever le niveau de connaissances, de compétence et de culture de tous les enfants, accroître son niveau de croissance avec des jeunes mieux formés et dotés de hautes compétences, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous, Ces mesures entrent en complète convergence dans le pilier "cohésion sociale" de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine..

C'est dans ce contexte que l'autorité académique se voit associée à leur élaboration et à leur signature, démontrant la place centrale de l'École et de l'Education parmi les priorités de l'Etat dans l'accompagnement des publics concernés.

Par son action pédagogique et éducatrice auprès des enfants et des jeunes, l'École contribue quotidiennement aux objectifs d'égalité des chances et de cohésion sociale que la Nation s'est fixée, et qui prennent dans les quartiers de la politique de la Ville une importance particulière.

La contribution de l'Education Nationale au sein de ces politiques publiques porte d'abord sur l'éducation prioritaire. Sa refondation se traduit notamment par un accompagnement pédagogique accru des élèves des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), dans une logique qui renforce la continuité entre l'école primaire et le collège, et qui veille à introduire davantage d'innovation dans les pratiques pédagogiques des enseignants. Au delà de ces réseaux d'éducation prioritaire, les dispositifs pédagogiques sont renforcés dans le cadre des projets d'accueil des élèves de moins de trois ans, dans la dispositifs "plus de maîtres que des classes" ou le renforcement des réseaux d'aide (RASED).

L'éducation nationale contribue à amener chaque jeune à un diplôme porteur d'une insertion sociale, culturelle et économique. C'est pourquoi l'orientation, les stages en entreprises mais également la prévention du décrochage scolaire sont des actions particulièrement sensibles pour les publics issus des quartiers.

Enfin dans le cadre de sa mission de service public, l'éducation nationale contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Porter l'excellence scolaire à tous les niveaux et pour tous les publics revêt une importance accrue pour les jeunes dont l'environnement social et culturel ne porte pas naturellement à la recherche de l'ambition scolaire.

Cet effort, considérable dans ses enjeux et ses coûts, ne peut s'exercer efficacement que dans un cadre institutionnel partagé par les collectivités en charge des questions d'éducation. C'est dans cette approche ouverte que se situe la valeur ajoutée des contrats de Ville.

A cet égard, la réforme des rythmes scolaires et la mobilisation des acteurs locaux autour des projets éducatifs de territoire constituent un nouvel élément structurant du pilotage partagé de l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes, sur les temps scolaires et péri-scolaires.

La démarche des contrats de Ville doit ainsi se fixer pour objectifs d'augmenter la visibilité de nos actions auprès des publics concernés, et de renforcer la cohérence et la complémentarité de celles qui sont conduites par les partenaires de l'Ecole sur la base d'objectifs communs, en les associant au pilotage des mesures et des dispositifs pédagogiques et éducatifs.

Stratégies conjointes dans le cadre des contrats de Ville.

Les orientations ministérielles et académiques contribuent à la politique de la Ville selon les axes prioritaires suivants :

- **Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture :**
 - Développer la confiance des parents en l'école
 - Développer la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté
 - Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé
- **Offrir aux jeunes une inclusion sociale, culturelle et économique réussie**
 - Prévenir le décrochage scolaire
 - Renforcer la connaissance de l'entreprise et le lien avec le monde économique
- **Encourager l'égalité des chances et l'ambition scolaire**
 - Développer la réussite scolaire
 - Encourager l'ambition scolaire des jeunes

Le pilotage des contrats de Ville intègrera en conséquence les acteurs de terrain et les représentants institutionnels de l'éducation nationale : Rectorat, DSDEN - direction des services départementaux de l'éducation nationale, inspecteurs, chefs d'établissement, directeurs d'école.

Réciproquement, les activités éducatives, de parentalité, de prévention en santé et social, d'orientation et de connaissance du monde de l'entreprise, conduites au sein des écoles, des collèges et des lycées seront ouvertes aux partenaires de l'Ecole partageant, dans leurs propres domaines de compétence, l'aide et l'accompagnement des élèves en et en dehors du temps scolaire.

1. Permettre à tous les jeunes d'atteindre un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- **Développer la confiance des parents en l'école.**
 - Soutenir l'implication des parents et développer leur confiance en l'école et leur compréhension des attentes institutionnelles. On développera notamment les « espaces parents » au sein des écoles et collèges concernés et on rendra effectif le droit d'information et d'expression des parents. La création, l'aménagement et le

fonctionnement de ces espaces ouverts sur l'établissement et le quartier seront conjointement assurés par les partenaires en charge de la construction, de l'équipement et de l'animation pédagogique et éducative.

- Mettre en place dans chaque école et chaque collège des QPV des dispositifs visant à une meilleure compréhension du « métier d'élève » par les parents : « mallette des parents », école dans le quartier, etc.
- **Développer la réussite éducative et l'éducation à la citoyenneté**
 - Généraliser l'élaboration et le suivi de véritables parcours organisés d'éducation artistique et culturelle, et des activités sportives (USEP, UNSS, ...) en tant que leviers d'intégration et d'émancipation sociale, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales partenaires.
 - Développer l'implication des jeunes et leur prise de responsabilité, en développant notamment les conseils de la vie collégienne.
 - Développer la médiation sociale en milieu scolaire ou aux abords des établissements (associations médiatrices) et les lieux d'écoute, en lien avec les cellules de veille des collèges et des lycées et LP.
 - Renforcer la prévention des violences en milieu scolaire en mobilisant les services de l'Etat et les collectivités concernés, dans le cadre d'un projet cohérent entre l'établissement, ses abords et le quartier.
 - Renforcer l'éducation des élèves et de leurs parents à la laïcité.
 - Renforcer l'éducation au respect mutuel, notamment entre filles et garçons.
 - Développer les projets éducatifs partagés entre le temps scolaire et le temps périscolaire auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.
- **Prévenir les conduites à risque et renforcer l'éducation à la santé**
 - Renforcer l'éducation à la santé des enfants et des jeunes des écoles, collèges, lycées et LP sur la base d'un projet éducatif élaboré par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), piloté conjointement par les établissements scolaires et leurs partenaires.
 - Renforcer la prévention de la consommation des drogues et produits toxiques, en lien avec les services de l'Etat et les collectivités en charge de la lutte contre les toxicomanies.

2. Offrir aux jeunes une inclusion sociale, culturelle et économique réussie

- **Prévenir le décrochage scolaire : contribuer à la réduction de moitié du nombre de jeunes décrocheurs en mettant l'accent sur la prévention.**
 - Renforcer la prévention et le suivi de l'absentéisme scolaire dans les écoles et collèges situés en QPV en lien avec les collectivités en charge du suivi social des jeunes.
 - Renforcer l'accompagnement pédagogique des jeunes les plus en difficultés et notamment les dispositifs innovants dans les collèges.
 - Développer la connaissance des attendus du collège auprès des élèves des écoles, dans le cadre d'une réflexion conduite au sein du conseil école-collège, notamment en développant un dispositif Ecole ouverte dans chaque collège situé en QPV.
 - Croiser les constats et les analyses sur les situations individuelles d'enfants et de jeunes en difficultés, en développant les approches pluridisciplinaires scolaires et extra-scolaires et en mobilisant notamment les programmes de réussite éducative (PRE) dont le pilotage sera partagé et davantage orienté vers la prévention du décrochage scolaire.
 - Assurer l'accompagnement et le suivi des jeunes temporairement déscolarisés par une mesure conservatoire, notamment dans le cadre des PRE, en s'appuyant sur les établissements scolaires et sur les associations soutenues par le contrat de Ville.

- **Renforcer la connaissance de l'entreprise et le lien avec le monde économique**

- Faciliter la recherche et l'accès aux stages de découverte du monde professionnel, des stages d'observation des élèves de 3^{ème} des collèges en QPV (dispositif d'appui aux établissements), des périodes de formation en milieu professionnel des lycéens en lien avec les branches professionnelles, les réseaux d'entreprises, les collectivités territoriales et locales.
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, notamment par le développement de l'accès à l'apprentissage.
- Faciliter la mobilité des jeunes dans leurs parcours scolaires et d'insertion professionnelle.
- Renforcer la connaissance de l'entreprise, des métiers et des voies d'orientation par les élèves, notamment en développant l'action du référent école-entreprise des collèges en lien avec les partenaires économiques.

3. Encourager l'égalité des chances et l'ambition scolaire

- **Développer la réussite scolaire**

- Développer dans chaque école maternelle située en QPV l'accueil et la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, en mettant en œuvre un projet éducatif partagé par les parents et la collectivité en charge de la petite enfance.
- Développer et systématiser dans chaque école élémentaire le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

- **Encourager l'ambition scolaire des jeunes**

- Stimuler l'excellence scolaire et éducative des élèves :
 - Dans leur orientation scolaire et professionnelle.
 - Dans l'accès aux études longues. Les dispositifs de découverte et d'incitation seront développés au sein des établissements scolaires en complémentarité avec les partenaires : mise en place d'une cordée de la réussite par REP+ et par REP adossé à un établissement d'enseignement supérieur, dispositifs favorisant l'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).
 - En internat, qui seront accessibles prioritairement aux élèves relevant des QPV, les élèves bénéficieront d'un projet éducatif adapté à leurs besoins individuels.
- Promouvoir l'orientation non sexuée des filles et des garçons dans l'ensemble des voies de formation générales, technologiques et professionnelles.
- Développer prioritairement l'utilisation des outils pédagogiques numériques au sein des écoles et des collèges pour mieux accompagner les élèves les plus en difficulté.
- Prévenir les risques d'illettrisme des jeunes et de leurs parents, en agissant conjointement avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales et locales.
- Réserver prioritairement les Emplois d'avenir Professeur aux étudiants issus des QPV.

Fait en 6 exemplaires le 3 juillet 2015,

Le Préfet de Haute-Saône

Le Président de l'Agglomération de Vesoul

François HAMET

Alain CHRETIEN

Le Président du Conseil Départemental

La Présidente de la Région Franche-Comté

Yves KRATTINGER

Marie-Guite DUFAY

Pour le Maire de Vesoul

Le Président d'Habitat 70

Claude FERRY
Adjoint au Maire

Jean-Paul MARIOT

Fait en 6 exemplaires le 3 juillet 2015,

Le Préfet de Haute-Saône



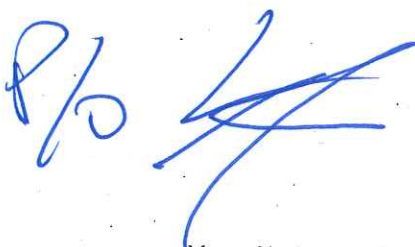
François HAMET
Luc Chouhksieff

Le Président de l'Agglomération de Vesoul



Alain CHRETIEN

Le Président du Conseil Départemental



Yves KRATTINGER

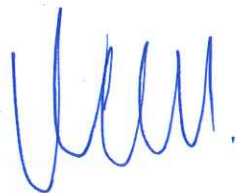
La Présidente de la Région Franche-Comté

Pos délégué



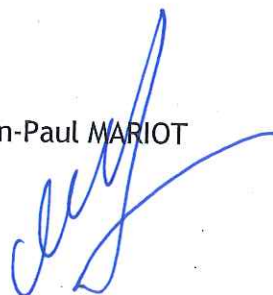
Marie-Guite DUFAY

Pour le Maire de Vesoul



Claude FERRY
Adjoint au Maire

Le Président d'Habitat 70



Jean-Paul MARIOT